

**Nunavut : Vers un développement éducatif endogène**

**Analyse et impacts des politiques scolaires canadiennes  
sur le personnel scolaire**

Claude Lessard  
Richard Croteau  
Anylène Carpentier

Université de Montréal



**Évolution actuelle du personnel  
de l'enseignement primaire  
et secondaire au Canada**

**Current Trends in the Evolution  
of School Personnel in Canadian  
Elementary and Secondary Schools**



## Nunavut : Vers un développement éducatif endogène

### Analyse et impacts des politiques scolaires canadiennes sur le personnel scolaire (Projet 2)

Claude Lessard  
Richard Croteau  
Anylène Carpentier  
Université de Montréal

Membres de l'équipe du Projet 2 :

*Acadia University, Nova Scotia* : Michael Corbett

*OISE, University of Toronto, Ontario* : Stephen Anderson

*Université de Montréal, Québec* : Claude Lessard

*Université du Québec à Rimouski, Québec* : Alan Wright

*University of British-Columbia, British-Columbia* : Adrienne Chan, Donald Fisher, Kjell Rubenson

*University of Saskatchewan, Saskatchewan* : Samuel Robinson

### Évolution actuelle du personnel de l'enseignement primaire et secondaire au Canada

Étude financée par le Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada dans le cadre de son programme Grands travaux de recherche concertée (CRSH-GTRC 2002-2006; #412-2001-1002), avec la collaboration de Statistique Canada, de la Chaire de recherche du Canada sur les métiers de l'éducation, Claude Lessard, directeur, et du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)

Novembre 2007



*Évolution actuelle du personnel de l'enseignement  
primaire et secondaire au Canada  
Current Trends in the Evolution of School Personnel  
in Canadian Elementary and Secondary Schools*



Conception graphique :  
Sylvie Côté

© Chaire de recherche du Canada sur les métiers de l'éducation, 2007

Tous les textes sont publiés sous une licence Creative Commons, version 2.5 Canada, catégorie Paternité – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification

Vous êtes libres:

\* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public

Selon les conditions suivantes :

\*Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

\*Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

\*Pas de Modification. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

Imprimé au Canada

ISBN 978-2-923620-15-2 (relié)

ISBN 978-2-923620-16-9 (pdf)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives du Canada, 2007

Chaire de recherche du Canada sur les métiers de l'éducation

Faculté des Sciences de l'éducation, Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

Canada H3C 3J7

Tél. (514) 343-7444

Télec. (514) 343-6070

[www.crifpe.ca/lessard](http://www.crifpe.ca/lessard)

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LA CRÉATION DU NUNAVUT ET SON GOUVERNEMENT POLITIQUE .....	1
1.1 La création du Nunavut.....	1
1.2 Le gouvernement du Nunavut .....	2
2. LE SYSTÈME SCOLAIRE DU NUNAVUT .....	3
2.1 La Loi sur l'Éducation .....	4
2.2 Une gouvernance éducative communautaire et participative .....	6
2.3 L'intégration scolaire .....	8
2.4 La croissance de la scolarisation .....	9
2.5 La structure du système scolaire.....	11
2.6 Le curriculum .....	13
3. LA MISSION ET LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DU NUNAVUT : OBJECTIFS PRIORITAIRES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS .....	16
3.1 La mission du ministère de l'Éducation.....	16
3.2 Les objectifs prioritaires du ministère de l'Éducation et les résultats escomptés .....	18
3.2.1 L'apprentissage des langues .....	18
3.2.2 L'éducation de la population inuite.....	22
3.2.3 L'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants.....	24
3.2.4 L'éducation des adultes .....	25
3.2.5 La formation d'une main-d'œuvre enseignante autochtone et professionnelle .....	27
3.3 Autres ententes qui touchent le domaine de l'éducation au Nunavut .....	29
3.3.1 La Stratégie de développement économique du Nunavut .....	29
3.3.2 La Stratégie pour le Nord .....	30
CONCLUSION .....	31
BIBLIOGRAPHIE .....	32
ANNEXE 1: LE TERRITOIRE DU NUNAVUT .....	37
ANNEXE 2 : LES PRINCIPES DU QAUJIMAJATUQANGIT INUIT.....	39



## INTRODUCTION

Ce texte a pour objectif de dégager les grands enjeux de société en éducation, ainsi que les choix que le gouvernement du Nunavut a fait dans ce domaine.

Ce document comprend trois grandes parties. Dans la première partie, nous présentons sommairement le Nunavut, son histoire récente, sa création en 1999 et la structure de son gouvernement politique. Dans la seconde partie, nous décrivons le système scolaire du Nunavut, c'est-à-dire son ministère de l'Éducation, les principales dispositions de sa *Loi sur l'Éducation*, présentement à l'étude, son type de gouvernance, le principe d'intégration scolaire qui le sous-tend, la croissance de la scolarisation, la structure de son système scolaire et son curriculum. La troisième partie concerne l'énoncé de mission du ministère de l'Éducation ainsi que ses objectifs prioritaires et résultats attendus. Les objectifs prioritaires concernent l'apprentissage des langues, l'éducation de la population inuite, l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants, l'éducation des adultes ainsi que le développement d'une main-d'œuvre enseignante autochtone et professionnelle. Cette troisième section aborde également d'autres ententes conclues récemment par le gouvernement du Nunavut; ententes qui touchent directement le domaine de l'éducation au Nunavut soit la *Stratégie de développement économique du Nunavut* et la *Stratégie pour le Nord*. Finalement, une brève conclusion résume l'ensemble des défis auxquels les acteurs de l'éducation du Nunavut sont confrontés, ainsi que l'esprit communautaire et la vision culturelle du monde – l'esprit d'*Inuuqatigiittiarniq*, c'est-à-dire l'interrelation harmonieuse entre l'esprit, le corps, l'âme et l'environnement – qui semblent soutenir les efforts à consentir dans l'avenir.

## 1. LA CRÉATION DU NUNAVUT ET SON GOUVERNEMENT POLITIQUE

### 1.1 La création du Nunavut

Le Nunavut constitue le troisième territoire canadien créé en avril 1999. Sa population était évaluée, en 2003, à 29 384 personnes et les Inuits représentent 85% de celle-ci. Elle regroupe 26 communautés sur une immense superficie de 1 994 000 kilomètres carrés (voir annexe 1). Ces communautés se nomment Artic bay, Arviat, Baker Lake, Bathurst Inlet, Cambridge Bay, Cape Dorset, Chesterfield Inlet, Clyde River, Gjoa Haven, Grise Fiord, Hall Beach, Iglulik, Iqaluit (qui est la capitale du Nunavut), Kimmirut, Kugluktuk, Nanisivik, Pagnirtung, Pelly Bay, Pond Inlet, Qikiqtarjuaq, Rankin Inlet, Repulse Bay, Resolute, Sanikiluaq, Taloyoak, et Whale Cove.

Nunavut signifie « notre terre » en *inuktitut*. La création de ce territoire est l'aboutissement de plus de 20 ans de négociations et de planification par les Inuits de l'Est et du Centre de l'Arctique. En conformité avec l'*Entente de 1993 sur le rapatriement du territoire du Nunavut*, les Inuits ont conclu avec le gouvernement fédéral un accord leur donnant une somme de 1,1 milliard de dollars à être versée par tranches annuelles jusqu'en 2007. Les Inuits ont également obtenu un titre de propriété sur 355 842 kilomètres carrés de territoire (environ 18% du Nunavut), dont des droits miniers sur 35 257 kilomètres carrés. Le reste du territoire constitue des terres domaniales, i.e. qui appartiennent à Sa Majesté, chef du Canada, ou que le gouvernement du Canada a le pouvoir d'aliéner. En outre, un partage des revenus du gouvernement fédéral sur l'exploitation du

pétrole, du gaz et des mines dans les terres de la couronne est stipulé dans l'Entente. Précisons que cette Entente et la *Loi sur le Nunavut* (1993 ch. 28 , S.R.C. c. C-132) ont reçu la sanction royale le 10 juin 1993. Ces deux textes se complètent, le premier priorisant la conservation de l'héritage inuit, alors que le second vise à assurer un contrôle politique de la partie centrale et orientale de l'Arctique, par un gouvernement territorial doté notamment de pouvoirs en éducation et en matière de développement économique.

L'Entente avec le gouvernement fédéral canadien donne aussi aux Inuits le droit de s'autogérer et de s'autodéterminer. Bien que les Inuits représentent 85% de la population du Nunavut, il importe de souligner que ceux-ci ont choisi de poursuivre leurs aspirations collectives à l'autodétermination par le biais d'une structure publique de gouvernement, plutôt que par le biais d'ententes d'autogestion spécifiquement inuites. Le Nunavut est donc dirigé par une instance gouvernementale publique qui représente tous les résidents du territoire, Inuits comme non-Inuits.

Bien que le Nunavut possède les mêmes pouvoirs et les mêmes statuts que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, il agit cependant selon un mode unique par rapport aux autres juridictions canadiennes. Ainsi, le Nunavut intègre les valeurs et les croyances de sa population inuite dans un système contemporain de gouvernement. La société du Nunavut est caractérisée par son patrimoine culturel qui comprend quatre langues officielles : l'*inuktitut*, qui est parlée par 80% de la population, l'*inuinnaqtun*, l'anglais et le français. La culture inuite est défendue et promue par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, lequel joue un rôle central en assistant tous les autres ministères à développer et instaurer des politiques reflétant les valeurs inuites.

## 1.2 Le gouvernement du Nunavut

Le Premier ministre du Nunavut, M. Paul Okalik, a mis en œuvre un plan quinquennal dans la suite du mandat de *Bathurst Pinasuaqtavut* formulé en août 1999, à Bathurst Inlet. Ce mandat, *Pinasuaqtavut (2004-2009)*, s'articule autour des quatre priorités suivantes:

- a) des **communautés saines** sous les aspects physique, social, économique et culturel se traduisant par des politiques sur le logement, la santé et les services sociaux, la justice, l'environnement et tout domaine qui préoccupe les communautés;
- b) **la simplicité et l'unité** : notamment par la création d'une zone unique de fuseau horaire, par la rationalisation des structures gouvernementales et du processus législatif, par des lois et des politiques accessibles au public, et par des formulaires et des programmes gouvernementaux en anglais, en français et en *inuktitut*;
- c) **l'autonomie**, caractérisée, par exemple, par le respect des engagements du gouvernement quant à une politique d'emploi pour les communautés décentralisées, par le développement et l'implantation de systèmes d'évaluation et de contrôle des divers programmes du gouvernement du Nunavut, et par la révision des programmes de sécurité du revenu afin d'inciter les individus et les familles à réaliser leur autonomie financière;
- d) **l'apprentissage continu**, consistant notamment à prioriser la formation initiale et le perfectionnement d'une main-d'œuvre autochtone, à former sur place plus d'enseignants au



niveau primaire et secondaire, plus d’infirmières, plus d’élèves et d’étudiants diplômés, et à réviser le curriculum de la 1<sup>ière</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les valeurs qui guident cette priorité éducative sont celles-ci:

1. l’apprentissage est un processus qui se poursuit la vie durant ;
2. la reconnaissance de la valeur de l’enseignement et des apprentissages à tous les niveaux et en provenance de diverses sources : les Aînés, la famille, les jeunes, l’école, et les centres communautaires d’apprentissage en plus de développer les programmes d’apprentissage ainsi que les programmes collégiaux et universitaires ;
3. l’égalité des chances et l’égalité d’accès à l’échelle du Nunavut sont des éléments essentiels pour assurer le succès ;
4. la terre, les compétences linguistiques et la fierté de la culture et des langues sont des éléments essentiels pour les adultes aussi bien que pour les enfants ;
5. le système d’éducation doit s’appuyer sur les principes du *Qaujimaqatuqangit inuit*, traduit par les connaissances ancestrales des Inuits (voir annexe 2) ;
6. les enfants doivent pouvoir recevoir l’enseignement dans leur langue maternelle ;
7. le respect des individus sert de fondement à des apprentissages efficaces et à un milieu de travail sain.

Les quatre finalités du mandat *Pinasuaqtavut* correspondent à l’esprit d’*Inuuqatigiittiarniq*, c’est-à-dire l’interrelation harmonieuse entre l’esprit, le corps, l’âme et l’environnement. C’est à travers ce prisme culturel qu’émergent notamment la primauté de la personne, la coopération en tant que mode de fonctionnement à tous les échelons de la société, l’intégration des actions et des valeurs traditionnelles dans des stratégies novatrices afin de contribuer activement au développement de l’économie du Nunavut, et l’apprentissage individuel et collectif comme processus continu tout au long de la vie.

Comme nous l’avons mentionné précédemment, les Inuits représentent 85% de la population du Nunavut. Ainsi, le ministère des Ressources Humaines, de concert avec les neuf autres ministères du gouvernement, a établi un programme d’emploi inuit afin de poursuivre et éventuellement d’atteindre l’objectif à long terme de 85% d’emplois inuits dans la fonction publique, tel que stipulé dans l’entente de 1993. Grâce à ce ministère, le gouvernement peut identifier et orienter des initiatives de formation et de participation de la main-d’œuvre inuite. Il semble cependant que le gouvernement du Nunavut n’a pas fait de progrès significatifs en ce sens jusqu’à ce jour (*Nunavut implementation training committee, 2004-2005*).

## **2. Le système scolaire du Nunavut**

Le ministère de l’Éducation du Nunavut est responsable des programmes et des services destinés à la petite enfance, aux écoles, à l’enseignement postsecondaire, au soutien du revenu, à l’analyse du marché du travail, à l’aide financière aux études et à l’apprentissage des adultes.

Il offre aux gens du Nunavut un éventail de politiques, de programmes et de services pour les inciter et les aider à devenir autonomes et à prendre des décisions productives pour eux-mêmes et leurs collectivités. Il croit que leurs besoins seront comblés si tout le travail se fonde sur la façon inuite de savoir, d'être et de faire (*Qaujimajatuqangi inuit*). Par conséquent, le travail du ministère débute par une coopération avec les Anciens. Tous les autres travaux s'appuient sur la consultation et le partenariat, y compris avec le personnel enseignant, le public, les membres des collectivités, le Collège de l'Arctique du Nunavut, les organisations inuites, les associations d'entreprises, les autres ministères du Nunavut, les divers ordres de gouvernement et les ministères de l'Éducation des autres provinces et territoires.

Le gouvernement du Nunavut s'est pleinement engagé, en 2004, à refondre le système d'éducation dans le contexte du *Qaujimajatuqangi inuit* afin de produire des diplômées et diplômés fonctionnellement bilingues, capables de profiter des possibilités toujours plus nombreuses qu'offrent l'enseignement postsecondaire et le marché du travail. Au Nunavut, des travaux de recherche récents sont à la base d'un plan stratégique qui trace les grandes lignes du nouveau programme d'études primaire-secondaire et d'un système de prestation bilingue pour veiller à ce que les écoles atteignent leurs objectifs. La réorganisation du système scolaire se fera progressivement au cours de plusieurs années et aura des répercussions sur les cours du secondaire et les exigences d'obtention du diplôme. Le document *Inuuqatigiit: The Curriculum from the Inuit Perspective – Inuuqatigiit : Programme d'études d'un point de vue inuit* jette les bases d'une éducation au Nunavut en mettant l'accent sur l'ensemble des rapports très spécifiques et tout à fait uniques qui régissent depuis toujours la vie des Inuits. Leur croyance fondamentale veut que la connexion que les gens éprouvent entre eux et avec l'environnement est ce qui définit leur caractère et leurs valeurs communautaires.

## **2.1 La Loi sur l'Éducation**

Le Nunavut applique actuellement la *Loi sur l'Éducation* de 1996 des Territoires du Nord-Ouest ainsi que ses règlements. Le système d'éducation du Nunavut est régi par cette Loi. Celle-ci est présentement à l'étude à la Commission parlementaire sur la santé et l'éducation<sup>1</sup>. Le Nunavut tente de développer une *Loi sur l'Éducation* qui est adaptée aux valeurs et aux besoins de la société du Nunavut. La loi de 1996 sera tout de même analysée, dans la paragraphes qui suivent, étant donné l'application qui en est présentement faite.

La loi s'articule présentement autour de sept parties dont les principales portent sur les programmes d'enseignement, le personnel enseignant, la diversité culturelle, la gouvernance et le financement. La loi s'appuie sur le *Qaujimajatuqangi inuit*, c'est-à-dire les aspects de la culture inuite traditionnelle, notamment les valeurs, la vision du monde, la langue, l'organisation sociale, le savoir, les habiletés de la vie quotidienne, les perceptions et les attentes, tel que le stipule l'article 1 (4) de la loi. C'est ainsi que le préambule de la loi affirme l'importance et la nécessité 1) de la communication de l'enfant dans sa langue et de l'apprentissage des origines de sa culture, de son histoire, de ses traditions et de son patrimoine; 2) de la reconnaissance de l'existence de plusieurs types et lieux d'apprentissage également valables : sur les terres ancestrales, en classe,

---

<sup>1</sup> La Commission parlementaire sur la santé et l'éducation, constituée de huit membres, a été mandatée pour : 1- étudier les propositions législatives et politiques, les projets de loi, les plans budgétaires des ministères et les prévisions de dépenses; 2- étudier les projets de loi référés par le Parlement; 3- étudier les réalisations des ministères; 4- considérer toute autre matière référée par le Parlement.

dans la collectivité, dans le milieu de travail et auprès d'autrui (notamment auprès des Aînés et des membres de sa famille); 3) d'inscrire les apprentissages dans un contexte global caractérisé par la relation d'interdépendance entre le Nunavut et un monde ambiant en constance évolution.

Ces grands principes doivent influencer la construction du curriculum d'éducation et de formation des jeunes et des adultes. Notamment en matière de langue. D'ailleurs, le projet de loi prévoit que les administrations scolaires de district (ASD) peuvent engager des moniteurs de langue pour les cours d'*inuktitut* ou d'*inuinnaqtun* (cf. l'article 58, p.l.1). C'est au ministre qu'il revient, en consultation avec les ASD, d'établir la langue d'enseignement dans chaque école, eu égard à la *Loi sur les langues officielles du Canada* et des priorités spécifiques de l'éducation au Nunavut, dont la sauvegarde de l'*inuktitut* et de l'*inuinnaqtun*, en conformité avec l'article 70 de la loi. Les droits linguistiques des francophones, protégés par la *Charte canadienne des droits*, sont aussi reconnus en vertu de l'article 71 de la loi; enfin, l'article 72 énonce que dans le cas où est enseigné le français ou l'anglais, l'*inuktitut* ou l'*inuinnaqtun* doit aussi être enseigné; il est aussi possible d'enseigner une troisième langue.

Dans le même esprit, en ce qui a trait aux comportements de l'élève, chaque administration scolaire de district, donnant suite à une consultation de la collectivité et de l'école, doit élaborer une politique – ou un code de vie – portant sur la discipline et sur le milieu de vie et d'apprentissage à l'école. Celle-ci doit être fondée sur les principes du *Qaujimanigit* et du *Qaujimajatuqangit inuits*, tel que stipulé aux articles 33-38 de la *Loi sur l'Éducation* p.l.1. On le constate, l'ensemble du curriculum formel et informel doit non seulement respecter la culture traditionnelle du Nunavut, mais aussi lui donner un nouveau souffle et une nouvelle impulsion, celle des jeunes générations intégrant à la fois les éléments de la tradition et aussi ceux de la modernité.

Le projet de loi rend obligatoire la présence à l'école de l'âge de 5 ans à 18 ans sauf dispenses, dont celle pour participer à des activités traditionnelles sur les terres ancestrales ou pour l'apprentissage à l'extérieur de la collectivité.

L'adaptation de l'enseignement représente un second thème qui regroupe les actions prioritaires suivantes telles que stipulées respectivement aux articles 10 et 11 et 16 et 17 de la loi : 1) la modification du programme scolaire d'un élève si nécessaire, afin de l'adapter aux aptitudes et aux besoins spécifiques de ce dernier; 2) la confection de plans d'études individualisés; et 3) des programmes d'enseignement à domicile. En outre, chaque administration scolaire de district (ASD) peut élaborer des programmes locaux d'enseignement. À cette fin, les ASD peuvent engager des moniteurs de programmes locaux selon leur savoir et leurs habiletés appropriés, dont d'office des Aînés conformément à l'article 59 de la loi.

Un troisième thème porte sur les droits et les devoirs des acteurs. Il comprend des orientations politiques qui caractérisent la gouvernance de l'éducation. Il en sera question dans la partie suivante de ce texte (2.2- Une gouvernance éducative communautaire et participative).

Comme nous l'avons mentionné précédemment, une révision en profondeur de la *Loi sur l'Éducation* est présentement en cours et une nouvelle loi devrait être présentée en 2006. Des consultations publiques sur les révisions à apporter à l'*Acte d'éducation* du Nunavut ont à cet effet eu lieu à travers tout le territoire, en mai 2005. Le gouvernement a pu constater un désir réel

des gens du Nunavut d'avoir un acte d'éducation fait au Nunavut, qui reflète les langues, les valeurs, les traditions et la culture inuits. Un comité est présentement chargé de réviser l'acte existant, au regard des commentaires émis. Ce comité est composé de membres du *Nunavut Tunngavik Incorporated*<sup>2</sup>, de la Fédération des enseignants du Nunavut, de l'Association des municipalités du Nunavut, de la Commission scolaire francophone du Nunavut et de *l'Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit* (Département de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse et Département de l'Éducation).

## **2.2 Une gouvernance éducative communautaire et participative**

Celle-ci repose sur les principes suivants, également inscrits dans le préambule de la loi :

- 1- la responsabilité des personnes pour leur apprentissage;
- 2- le droit et la responsabilité des parents et des tuteurs d'assister leurs enfants dans la réussite scolaire et de participer au processus décisionnel dans l'école;
- 3- le droit et la responsabilité des élèves de profiter des opportunités d'apprentissage, de participer au processus décisionnel dans leur école, pour tout ce qui touche à leur apprentissage;
- 4- la responsabilité des administrations scolaires de district dans l'harmonisation de leurs actions avec celles des directions d'école et du personnel enseignant afin de développer un milieu scolaire propice à l'apprentissage, prenant en compte les traits culturels et linguistiques de la communauté et visant l'excellence en éducation;
- 5- la responsabilité partagée de tous les acteurs (les élèves, les parents, les Aînés, les enseignants, le personnel scolaire, les administrateurs scolaires de district, le ministre de l'Éducation et la société dans son ensemble) de favoriser le développement et la continuité d'un milieu sain d'apprentissage;
- 6- la responsabilité ministérielle à propos de la qualité de l'enseignement et de la promotion des langues et des cultures du Nunavut, notamment par la création d'un programme d'études et l'énoncé d'une politique linguistique pour les écoles;
- 7- le droit et la responsabilité des administrations scolaires de district de formuler des recommandations au ministre quant aux modifications à apporter au programme d'études ou à la politique linguistique qui affectent les écoles de leur juridiction.

Traditionnellement, dans les Territoires, l'éducation relevait d'abord de la famille. Cependant, avec le temps les choses ont évolué et les parents ont été en partie écartés au profit des missionnaires, et par la suite, des gouvernements fédéral et territorial. Ces derniers ont alors établi et géré un système scolaire doté de buts et d'objectifs propres à leur juridiction respective. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs participent à la gestion de l'éducation : en effet, suite à la

---

<sup>2</sup> Organisation inuite principale qui a le mandat de parler pour les Inuits du Nunavut et de veiller au respect des droits et bénéfices des Inuits sous le *Nunavut Land Claims Agreement*. Elle doit également protéger et promouvoir les intérêts des Inuits comme personnes autochtones.

création des administrations scolaires de district, les parents et les membres des communautés agissent comme représentants élus, élaborent des politiques et prennent des décisions qui orientent et influent sur le fonctionnement des écoles.

Les principes et orientations, présentés ci-dessous, clarifient le rôle de chacun, ainsi que les bases de l'imputabilité et de la reddition de comptes des directions d'écoles, des administrations scolaires de district, du directeur exécutif de l'éducation et du ministre de l'Éducation.

Soulignons à cet égard que le mandat et l'évaluation des directeurs d'école, tels que stipulés aux articles 63 et 64 de la loi, impliquent que ceux-ci soient tenus responsables du fonctionnement quotidien de l'école qu'ils dirigent et notamment de la mise en vigueur d'un code de conduite, de l'intégration des principes du *Qaujimaningit* et du *Quaujimajatuqangit inuits* en milieu scolaire et du respect des normes ministérielles. Il revient au directeur général, en consultation avec l'ASD, de procéder annuellement à une évaluation du rendement des directeurs d'école.

Les articles 82 à 92 du projet de loi énoncent la mission de l'administration scolaire de district. Celle-ci doit premièrement collaborer avec les directeurs d'école et le personnel enseignant afin de créer un milieu de vie scolaire propice à l'apprentissage, de valoriser la culture et la langue autochtone et de favoriser l'excellence académique. La mission de l'ASD porte en second lieu sur l'élaboration d'un code de conduite et d'un plan d'amélioration du milieu et de l'apprentissage scolaire. Enfin, l'ASD doit représenter équitablement la collectivité, tout en veillant à échelonner le mandat de ses membres.

En vertu de l'article 75 de la loi, le mandat du directeur général de l'éducation implique notamment : 1) la supervision générale de tout le personnel enseignant et de direction; 2) l'évaluation du rendement de ces derniers en partenariat avec les administrations scolaires de district (ASD); 3) l'organisation, la prestation et l'évaluation des programmes d'études; 4) la coordination générale des ASD; et 5) la centralisation, sur ordre du ministre, des services offerts aux ASD.

Enfin, le mandat du ministre de l'Éducation est édicté à l'article 96 de la loi. Celui-ci est chargé de l'application de la *Loi sur l'Éducation* (p. 1.1), en conformité avec l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*; à ce titre, il détermine le programme d'études; il formule les normes de sanction des études; il veille à l'intégration des *Qaujimaningit* et des *Quaujimajatuqangit inuits* dans le programme d'enseignement; il approuve les ressources pédagogiques; il fournit des ressources pédagogiques afin de valoriser et d'encourager l'usage de l'*inuktitut* et de l'*inuinnaqtun*; enfin, il spécifie les normes pour les programmes de formation des enseignants.

On peut conclure de cette présentation que le Nunavut cherche, en matière de gouvernance éducative, à combiner une orientation ministérielle commune à toutes les régions et aux diverses communautés avec le respect du caractère décentralisé du système et la forte implication souhaitée des parents et de la communauté locale. Le ministre de l'Éducation ainsi que les différentes institutions du Nunavut agissent effectivement selon l'esprit *Ajiiqatigiinni* (prise de décisions par la discussion et le consensus).

En ce sens, mentionnons qu'en mars 2003 le ministre de l'Éducation Ed Picco a créé un Comité consultatif sur l'éducation. Ce comité doit donner des directions au gouvernement et guider le

développement du système d'éducation du Nunavut. Il se compose de dix personnes recrutées parmi le personnel scolaire du milieu de la petite enfance, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, et des programmes de formation aux adultes. Cette initiative fut grandement soutenue par la Fédération des enseignants du Nunavut qui croit que ce comité permettra de rendre le système d'éducation du Nunavut plus fonctionnel. Une première rencontre de ce comité a été tenue, en octobre 2004. Des enseignants de toutes les régions et spécialités ont alors fait des recommandations sur de nombreux sujets dont l'absentéisme, la littéracie, le nouvel *Acte de l'éducation*, l'éducation des adultes, etc. Le Premier ministre considère comme essentiel d'obtenir des informations directement des enseignants qui travaillent sur le terrain, dans les écoles et les milieux de garde. Celui-ci considère primordial de reconnaître l'expertise des personnes impliquées en éducation.

### **2.3 L'intégration scolaire**

Dans la société traditionnelle inuite, tous les membres participaient à la vie communautaire. Les Inuits privilégient le partage des responsabilités pour les soins et l'attention qui doivent être prodigués aux enfants, aux Aînés et aux personnes qui ne sont pas pleinement autonomes. Dans cet esprit, depuis vingt ans, on a véhiculé le concept de l'école intégratrice à titre de philosophie d'enseignement adaptée au contexte du Nunavut. Il s'agit d'un mode de vie et de fonctionnement s'appuyant sur le principe que chaque personne compte, qu'elle peut apprendre et qu'elle fait partie intégrante de la collectivité.

Les écoles intégratrices sont ainsi accueillantes et offrent un environnement exempt de discrimination. Elles utilisent les ressources de la collectivité tout en partageant leurs propres ressources afin d'encourager le développement des connaissances et des compétences que doivent acquérir les élèves. L'apprentissage s'y effectue dans une atmosphère de respect de la différence, où tous sont conscients de l'influence des personnes entre elles avec pour objectif de travailler main dans la main pour atteindre un but commun. Il s'agit d'un milieu riche qui offre de nombreuses possibilités d'apprentissage.

Les principes de l'école intégratrice sont les suivants :

- 1- toute la collectivité doit s'impliquer (tant au niveau local que régional) afin de soutenir le développement d'enfants en santé ;
- 2- tous les enfants ont le droit au respect en tant qu'individus qui peuvent apprendre et contribuer au savoir de la collectivité ;
- 3- tous les élèves ont droit à une formation scolaire sécuritaire et pertinente ;
- 4- tous les élèves ont besoin qu'on les entoure et les soutienne en leur offrant des occasions d'apprentissage adaptées à leurs besoins afin qu'ils mènent à bien leur croissance personnelle et qu'ils atteignent leurs objectifs d'apprentissage ;
- 5- tous les élèves doivent avoir un accès égal à un programme d'enseignement approprié dans un milieu bien adapté en fonction de l'âge des élèves ;

- 6- l'enseignement au Nunavut respecte et prend en considération la diversité culturelle et bâtit sur les forces, les connaissances, les valeurs des individus, des familles et des collectivités ;
- 7- l'école intégratrice offre un accès égal à tous les élèves, en construisant sur les forces des élèves, en faisant la promotion de programmes d'enseignement et de prestations de service fondées sur les collectivités tout en encourageant la participation des parents ;
- 8- les parents, les tuteurs et les parents substitués ont le droit de participer aux décisions concernant leurs enfants et ont la responsabilité de les soutenir afin qu'ils connaissent le succès ;
- 9- tous les élèves ont le droit de participer à tous les aspects de la vie scolaire ;
- 10- tous les membres de la communauté scolaire doivent participer au développement des accommodements requis par les élèves ;
- 11- tous les programmes doivent reconnaître qu'il est possible d'apprendre de différentes manières et dans des environnements différents ;
- 12- tous les services et les programmes de soutien aux élèves doivent être permanents. Leur planification et leur mise en œuvre doivent faire l'objet de consultation. Ils doivent être revus et mis à jour de manière régulière ;
- 13- tous les services de soutien aux élèves, écrits ou oraux, sont disponibles dans l'une ou l'autre des quatre langues officielles (*inuktitut, inuinnaqtun, anglais ou français*) selon les besoins des élèves, le choix des parents et les besoins de l'école ;
- 14- l'utilisation ou la transmission de renseignements personnels est limitée aux personnes qui ont droit de recevoir cette information en vertu de la *Loi sur l'Éducation* et de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

## **2.4 La croissance de la scolarisation**

En 1996, la population du Nunavut était de 25 668 personnes comparativement à 19 300 personnes 10 ans auparavant. Cela révèle un taux de croissance de 32%. Elle était, en 2004, estimée à 29 600 et l'on prévoit, pour 2026, une population de 39 100 habitants. Le Nunavut possède le taux de croissance le plus élevé au Canada avec 8,1% entre 1996 et 2001. 2004 fut, à cet effet, l'année record en ce qui concerne les naissances au Nunavut. Le Nunavut a également la plus jeune population du Canada. Approximativement 35% de sa population est âgée de moins de 15 ans.

En 1994, une enquête réalisée auprès de la main-d'œuvre indiquait que 43% de la population du Nunavut de 15 ans et plus avait complété l'école secondaire, obtenu un certificat ou un diplôme, avait suivi une formation collégiale ou universitaire ou détenait un diplôme collégial ou un grade universitaire. Plus de 20% de la population était titulaire d'un certificat ou d'un diplôme et avait terminé une formation post-secondaire préparant à des emplois techniques et professionnels. Les titulaires des grades universitaires représentaient 6% de la population de 15 ans et plus. Par

ailleurs, 42% de la population de 15 ans et plus avait complété, en 1994, la première année du secondaire ou moins.

Avant 1989, l'augmentation du niveau d'inscription des élèves était évaluée à 8% en cinq ans. Entre 1989 et 1994 ce taux d'inscription a augmenté de 24% (5720 en 1990 à 6840 en 1994). Cet accroissement reflétait l'expansion vers le haut des niveaux d'étude complétés dans les diverses communautés du Nunavut. Les élèves demeuraient plus longtemps à l'école et certains retournaient à l'école afin de compléter leur formation. Entre 1994-95 et 1996-97, le taux d'accroissement des inscriptions fut de 9% en deux ans (6840 en 1994 et 7570 en 1996). Ce taux d'inscription continue d'augmenter de plus de 4% par année, un phénomène présent depuis le début de la décennie précédente. Le nombre des inscriptions, suivant les documents disponibles, était censé atteindre 8500 en 2001-2002, soit une augmentation de 10% en 5 ans. En 1999, 94,4% des élèves d'âge scolaire étaient inscrits dans les écoles publiques du Nunavut.

L'inscription atteint un sommet en 1<sup>ière</sup> année dès lors que l'éducation est obligatoire. D'autres sommets sont atteints en 7<sup>e</sup> année et en 3<sup>e</sup> année du secondaire. Il y a plus d'élèves qui demeurent plus longtemps à l'école et qui font la transition du primaire au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>e</sup> cycle. Les politiques de réinsertion des décrocheurs sont responsables de la réintégration de cette clientèle en 7<sup>e</sup> année et en 3<sup>e</sup> secondaire. En outre, comme l'expansion des degrés supérieurs du second cycle de l'école secondaire se poursuit dans les petites communautés, un nombre croissant d'élèves plus âgés qui avaient quitté l'école, y retournent compléter leur éducation. L'inscription est ainsi plus importante au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire où elle s'est accrue de 15% entre 1994-95 et 1996-97. L'inscription à la maternelle et à la première année du primaire a augmenté, alors que celle de la deuxième à la cinquième année a légèrement diminué. L'inscription au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire a connu en deux ans une hausse de 11%.

En 1990-91, moins de la moitié des élèves du Nunavut avait accès aux classes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dans leur communauté. À partir de 1994-95, cette proportion a considérablement augmenté, atteignant les deux tiers et en 1996-97, entre 80 et 90% des élèves en avaient l'opportunité. En outre, en 1996-97, la plupart des élèves (94%) avaient accès aux classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaire au sein de leur communauté.

Le nombre d'élèves entre 15 et 19 ans au second cycle du secondaire s'est accru de 10%, passant de 1620 en 1994-95 à 1780 en 1996-97. Le taux de participation de cette tranche d'âge a augmenté de 73 à 76%. Au cours de cette période, trois communautés ont ajouté la 3<sup>e</sup> secondaire, sept la 4<sup>e</sup> secondaire et huit autres la 5<sup>e</sup> secondaire. Le nombre d'élèves inscrits au second cycle est ainsi passé de 5720 en 1990 à 8410 en 2001.

La répartition de la population se déployait comme suit, en 2001 : 12,5% de la population était d'âge préscolaire (0 à 4 ans); 24,6% était d'âge du primaire et du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (5-14 ans); et 17,4% était d'âge du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire et du post-secondaire (15-24 ans).

Il est donc intéressant de noter que le nombre d'élèves inscrits aux écoles publiques du Nunavut est en expansion et que le niveau de scolarité de la population augmente. Le nombre de personnes ayant un diplôme d'études collégiales a plus que doublé de 1991 à 2001, passant de 940 à 1915 au cours de la décennie.



**Niveau de scolarité au sein de la population âgée de 25 à 64 ans, Nunavut, 1991 et 2001**  
**Statistique Canada, 2003**

	1991		2001		Variation de 1991 à 2001	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sans diplôme d'études secondaires	3 930	47,0	4 350	38,1	420	10,7
Diplôme d'études secondaires	1330	15,9	2300	20,1	970	72,9
Diplôme d'une école de métiers	1320	15,8	1505	13,2	185	14,0
Diplôme d'études collégiales	940	11,2	1915	16,8	975	103,7
Diplôme d'études universitaires	845	10,1	1355	11,9	510	60,4
Diplôme d'une école de métiers, d'un collège ou d'une université	3105	37,1	4775	41,8	1670	53,8
Population âgée de 25 à 64 ans	8365	100,0	11 425	100,0	3060	36,6

Les données de 1991 ont été compilées de façon à refléter les limites territoriales en vigueur en 2001, après la création du Nunavut en 1999.

Concernant les différences selon les sexes, les données récoltées en 2001 démontrent qu'un peu plus de 17% des hommes âgés de 25 à 64 ans étaient titulaires d'un diplôme d'une école de métiers du Nunavut, 15% d'entre eux étaient diplômés d'un collège et 11% étaient titulaires d'un grade universitaire. Parmi les femmes âgées de 25 à 64 ans, un peu plus de 18% d'entre elles étaient diplômées d'un collège, 12% d'une université et moins de 9% d'une école de métiers.

De plus, les dépenses effectuées par le gouvernement, qui ne cessent de croître chaque année (2000 : 80,5 millions; 2001 : 88 millions; 2002 : 90,8 millions; 2003 : 93,9 millions; 2004 : 94,5 millions (*Nunavut economic outlook*, 2005)), font état d'un intérêt pour l'amélioration du niveau de vie des citoyens ainsi que le développement économique du Nunavut. En effet, le gouvernement du Nunavut tente d'offrir un maximum de chance de réussite à ses citoyens en adoptant diverses mesures comme l'allocation de nouveaux personnels pour les écoles à partir de l'automne 2005. Celui-ci visait un ratio de 20:1, ce qui devait placer les classes du Nunavut parmi les plus petites au Canada. Ceci constitue la phase 1 du tournant du ministère de l'Éducation vers des environnements d'apprentissage dynamiques et forts. Cette phase affectera premièrement la maternelle à la 12<sup>e</sup> année mais le ministère espère, dans le futur, faire les mêmes améliorations pour l'éducation des tout-petits et l'éducation des adultes.

## **2.5 La structure du système scolaire**

Bien que les dates puissent varier, l'année scolaire au Nunavut commence entre le début d'août et la fin de septembre et se termine entre le début de mai et la fin de juin de l'année suivante. Chaque collectivité détermine le calendrier qui répond le mieux aux besoins de ses familles. L'administration scolaire de district choisit effectivement les jours d'enseignement pour tous les élèves, dans les limites de la *Loi sur l'Éducation*. Le nombre exact de jours varie; la loi actuelle prévoit 195 jours. Le personnel enseignant travaille 195 jours, dont cinq jours de perfectionnement professionnel.

L'ordre primaire, d'une durée de six années, regroupe les élèves entre 6 et 12 ans. Cet ordre se déploie en deux cycles : le premier cycle comprenant les degrés 1 à 3; et le second cycle, comprenant la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Le premier cycle du secondaire, souvent offert dans des écoles secondaires de 1<sup>er</sup> cycle (*Junior High School*), comporte un programme d'études d'une durée de 3 ans, l'âge des élèves variant entre 12 et 15 ans. Le deuxième cycle du secondaire est enseigné dans des écoles secondaires de 2<sup>e</sup> cycle (*Senior High School*) selon un programme d'études s'échelonnant sur 3 années, l'âge des élèves se situant entre 15 et 18 ans. Ce dernier programme est sanctionné par un Diplôme d'études secondaires (*High School Graduation Diploma*) ou un certificat (*School Leaving Certificate; Individualized Education Plan – IEP*).

Notons qu'il y a 42 écoles primaires et secondaires réparties dans les trois régions administratives de Qikiqtaaluk, Kivalliq et Kitikemot.

Le ministère de l'Éducation du Nunavut est également responsable de l'éducation post-secondaire. Il n'y a pas d'université au Nunavut, mais le ministère aide financièrement les étudiants du Territoire poursuivant des études ailleurs au Canada. Le *Collège Arctique du Nunavut*, créé en 1984 par la fusion des programmes post-secondaires existant à Fort Smith et Iqaluit, a pour mission de promouvoir la formation permanente des adultes du Nord en offrant, en partenariat, des programmes professionnels de haute qualité et en rendant accessible les bénéfices de la science traditionnelle du Sud. Il représente un réseau d'universités, de collèges et autres organisations qui offre l'éducation supérieure et œuvre à la recherche dans le Nord. Celui-ci vise à améliorer l'accès à l'éducation, à servir la communauté, à créer un savoir partagé, à construire l'identité régionale et à renforcer la voix de l'Arctique.

Ce collège offre une variété de certificats, de diplômes et de programmes universitaires dans des domaines professionnels d'études comme la formation des maîtres, la santé, l'orientation professionnelle et l'administration communautaire. Les programmes varient de huit semaines à deux ans. Cependant, les certificats et les programmes universitaires d'échange comportent une année d'étude à temps plein, et les programmes conduisant à un diplôme se déroulent sur deux années. En outre, le Collège Arctique offre une formation générale aux adultes, des cours de développement de compétences, des programmes de formation et des stages de nature à répondre aux besoins d'employeurs locaux. Ce Collège a comme trait distinctif un processus institutionnalisé d'admission d'étudiants sur la base d'une reconnaissance des acquis. Le Collège Arctique du Nunavut a signé des ententes d'échanges avec plusieurs institutions du Sud, dont les universités McGill, Dalhousie, Athabasca et St Mary's.

Si l'éducation post-secondaire au Nunavut est dispensée par le Collège Arctique, celui-ci est constitué de trois campus : le campus de Nunatta à Iqaluit, le campus de Kitikmeot à Cambridge Bay et le campus de Kivalliq à Rankin Inlet; ainsi que d'un réseau de 24 centres communautaires d'apprentissage. En 1998, plus de 2500 des 25 000 résidents du Nunavut se sont inscrits aux diverses formations dispensées dans ces trois campus et dans ce réseau de centres, soit une augmentation du taux de fréquentation de 10% par rapport à 1997. Parmi ces étudiants, on compte 85% de diplômés déjà sur le marché du travail.

Tout récemment, en février 2006, la première école des métiers au Nunavut a été créée. Celle-ci donnera bientôt aux *Nunavummiuts* l'accès aux formations qui leur sont nécessaires afin de participer à l'économie croissante du territoire. La création de l'école de métiers est la réalisation

d'une priorité clé du gouvernement du Nunavut, énoncée dans le *Pinasuaqtavut*. L'école de métiers fera partie du Collège de l'Arctique du Nunavut et offrira des formations préparatoires à l'emploi. L'inauguration officielle devrait avoir lieu en 2009.

Des consultations et audiences publiques sur le rôle du Collège de l'Arctique du Nunavut ont été tenues en mars 2005. L'Assemblée législative du Nunavut a adopté une motion confiant au Comité permanent sur la santé et l'éducation le mandat de tenir des consultations et des audiences publiques sur le rôle du Collège de l'Arctique. Celui-ci s'est rendu dans plusieurs collectivités du Nunavut afin de rencontrer les *Nunavummiuts* et d'entendre leurs commentaires sur le Collège, ses services et ses programmes. Le comité a rendu son rapport quelques mois plus tard. Voici les thèmes principaux qui ont émergé des consultations auprès de la population, des enseignants et des étudiants du Collège :

- 1- les niveaux de numéracie et de littéracie et le rôle de l'éducation de base aux adultes doivent être revus et questionnés;
- 2- le soutien et les services pour les étudiants, spécialement pour ceux avec des familles et qui quittent la maison pour la première fois, sont inadéquats ;
- 3- l'utilisation et l'accès à la technologie (accès à des ordinateurs, internet, éducation à distance) doivent être améliorés ;
- 4- la langue et la culture inuites, qui incluent l'implication des Aînés, et l'offre de cours en langue *Inuktitut*, sont en demande ;
- 5- la coordination et la gestion de tous les programmes.

Le système d'éducation supérieure du Nunavut est régi par les législations suivantes : la *Loi sur l'Éducation*, la *Loi sur le Nunavut* (gouvernement fédéral), la *Loi sur les collèges publics* (amendée en 1994) ayant trait aux collèges communautaires subventionnés par le gouvernement. L'année académique se déroule de septembre à juin. Les langues d'enseignement sont l'anglais et le français.

## **2.6 Le curriculum**

En décembre 1993, les ministres de l'Éducation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont signé le *Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'Ouest canadien (POC), Maternelle – 12<sup>e</sup> année*. Le Nunavut s'est intégré au *POC* en février 2000.

Cette collaboration a porté ses fruits. En effet était réalisé en 1995 le Cadre commun des programmes d'études de mathématiques - Maternelle – 9<sup>e</sup> année. En 1996 c'était le Cadre commun des programmes d'études de mathématiques – 10<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> années. Par la suite, des cadres communs pour English language arts (Maternelle – 12<sup>e</sup> année), Français (Maternelle – 12<sup>e</sup> année) et French language arts – Immersion (Maternelle – 12<sup>e</sup> année) furent réalisés.

Le Nunavut suit généralement le programme d'études secondaires de l'Alberta mais cherche désormais à intégrer les valeurs et les principes sociétaux inuits (*Qaujimajatuqangit inuit*) comme

base de son système d'éducation. Le ministère de l'Éducation vise la création d'un système scolaire qui tienne davantage compte des aspirations du Nunavut. À cette fin, il fait de la langue et de la culture inuites les bases de la formation et du perfectionnement du personnel enseignant, de l'élaboration des programmes d'études et des ressources didactiques, de l'enseignement postsecondaire, de la formation des adultes et du perfectionnement professionnel.

Le programme d'études du Nunavut se décline selon des compétences. Ces dernières sont intégrées et décrites dans plusieurs domaines d'études. Elles sont de nature générique, transcendent les contenus de chaque matière et donnent lieu à l'application et au transfert d'apprentissages précis à de nouveaux contextes et à de nouvelles situations. Cette approche de l'apprentissage met l'accent sur l'acquisition d'habiletés intellectuelles complexes (métacognitives) et amène les élèves à adopter des manières de penser et de faire transformationnelles. Elle aide les élèves à comprendre les liens entre divers concepts et les stratégies qui permettent l'application de l'apprentissage dans de nouveaux contextes.

Quatre thèmes principaux se retrouvent à tous les niveaux scolaires, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année inclusivement. Au secondaire, ils peuvent être explorés dans des cours distincts alors qu'au primaire, ils sont intégrés de façon holistique autour d'un même sujet. Leur contenu est présenté ci-dessous :

- 1- *Nunavusiutit* : Tout sur le Nunavut : histoire, géographie, science de l'environnement, lien avec la terre, survie, histoire politique, économie, enjeux circumpolaires, visions différentes du monde et perspectives mondiales;
- 2- *Aulajaaqtut* : Tout sur le bien-être : bien-être mental, social et émotionnel, liens spirituels, santé physique, bien-être intellectuel, responsabilités personnelles, bénévolat, carrières, objectifs, rêves, sécurité et survie;
- 3- *Uqausiliriniq* : Tout sur la communication, la langue et les rapports avec les autres : alphabétisation, parole, écoute, présentation, lecture, créativité, visualisation, observation, valeurs et bilinguisme. La créativité et l'art sont également vus comme des moyens de communication;
- 4- *Iqqaqqaukkaringniq* : Tout sur les mathématiques, l'innovation et la technologie : moyens de décrire et d'améliorer le monde, contextes et champs conceptuels pour le développement, questions morales, processus et procédures, solutions et explications.

Les décisions relatives au choix et à l'utilisation des ressources pédagogiques et à l'élaboration de stratégies appropriées en matière d'enseignement et d'apprentissage sont prises au niveau de l'instance locale.

Les administrations scolaires et les conseils d'enseignement de district choisissent effectivement les ressources qui sont approuvées par le *Protocole de collaboration concernant l'éducation dans l'Ouest canadien* ou celles qui sont recommandées par le ministère de l'Éducation du Nunavut. D'autres décisions sur le choix, l'approbation ou l'utilisation des ressources pédagogiques sont également prises au niveau de l'école ou de la classe. Les ressources choisies doivent être conformes aux objectifs du programme d'études et doivent refléter les documents de base et *Inuuqatigiit*. Il est intéressant de noter que plusieurs livres éducatifs pour les écoles (maternelle à

la 12<sup>e</sup> année) ont été officiellement lancés par le ministre de l'Éducation (octobre 2004). Ces livres sont un pas important du nouveau curriculum fait au Nunavut ». Ces livres comprennent des histoires, des exercices scolaires, des légendes, des romans pour les plus âgés.

Pour ce qui est des stratégies d'enseignement, celles-ci sont déterminées par les titulaires de classe. On favorise l'adaptation des programmes de sorte qu'ils répondent aux besoins des personnes en matière de programmes et qu'ils reflètent la culture et le patrimoine des collectivités. L'enseignement en plein air et les camps d'été ou d'automne sur le terrain au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> cycles de l'enseignement secondaire ont permis aux écoles d'assurer la prestation de programmes novateurs liés à la viabilité de l'environnement et de la culture.

Eu égard aux pratiques d'évaluation et de notation, le document *Ilitaunnikuliriniq :Évaluation dans les écoles du Nunavut* présente la philosophie et les principes qui guident l'évaluation dans les classes du Nunavut, bien que le Nunavut fasse une grande utilisation des examens provinciaux de l'Alberta, qu'il adapte à ses réalités.

Ainsi, le rendement est mesuré, dans chaque cours, en fonction d'un ensemble d'apprentissages précis et est consigné dans le profil des compétences de l'élève. L'autoévaluation est un processus essentiel qui permet aux élèves de participer activement à leur apprentissage et de faire le lien entre les résultats d'apprentissage ciblés dans le programme d'études et leurs réalités personnelles. Les objectifs d'apprentissage sont clairement communiqués aux élèves tout au long de chaque cours. Pour réussir et passer au niveau suivant, les élèves doivent obtenir une note d'au moins 50 p. 100 à leur évaluation. Dans certains cours, la note est donnée sous la forme d'une lettre.

Le *Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC)* a terminé à cet effet, en 2006, un document concernant l'évaluation (*Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés*). Dans le but ultime d'améliorer l'apprentissage des élèves, ce dernier ouvrage est conçu pour aider les enseignants à évaluer leurs élèves de façon efficace et équitable, et peut servir de base à la conception d'activités de perfectionnement professionnel. Chacune des provinces et chacun des territoires membres du PONC se servira du document dans son propre contexte et prévoira localement des plans de mise en œuvre et des moyens de soutien. Il est important de noter que ce document porte sur l'évaluation en classe et non pas sur l'évaluation à grande échelle. Il met l'accent sur le type d'évaluation qui fait partie intégrante des activités régulières se déroulant quotidiennement dans n'importe quelle salle de classe. Il vise à fournir un cadre de réflexion pour les enseignants, les administrateurs et les concepteurs de programmes de perfectionnement professionnel qui s'efforcent ensemble de concevoir des activités d'évaluation et de les utiliser en classe pour différencier et faciliter l'apprentissage de tous les élèves. Il propose un cadre de réflexion sur les buts de l'évaluation en vue d'adopter et de mettre en place de nouvelles pratiques d'évaluation plus efficaces.

### **3. LA MISSION ET LES POLITIQUES ÉDUCATIVES DU NUNAVUT : OBJECTIFS PRIORITAIRES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

#### **3.1 La mission du ministère de l'Éducation**

L'énoncé de mission du ministère de l'Éducation entend promouvoir l'éducation afin de soutenir et d'orienter le processus continu d'apprentissage du *Nunavummiut*; il favorise l'excellence en éducation et en formation pour que le *Nunavummiut* bénéficie de son héritage culturel et construise son propre avenir en vue d'une société productive et prospère (traduction libre). Ce mandat s'inscrit dans celui de Bathurst, tel que mentionné précédemment. Afin d'atteindre cet objectif d'excellence explicité dans l'énoncé de mission, le ministère doit consulter et travailler en étroite collaboration avec les citoyens du Nunavut, les Aînés, les communautés, les écoles, le Collège Arctique du Nunavut, les Inuits et les gens d'affaires, les autres instances du gouvernement et les autres ministères du Gouvernement du Nunavut.

Pour réaliser cette mission, un plan quinquennal de développement de l'éducation a été conçu. Deux grandes finalités traversent ce plan : former sur place une main-d'œuvre autochtone compétente et assurer la transmission du patrimoine culturel inuit. Le plan quinquennal regroupe les quatorze objectifs prioritaires suivants :

- 1- développer la formation et l'apprentissage d'une main-d'œuvre originaire du Nunavut;
- 2- former au Nunavut même un plus grand nombre d'enseignants pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire;
- 3- former au Nunavut les infirmières dont le Nunavut a besoin;
- 4- établir des programmes d'éducation et de formation pour une vaste gamme de services sociaux et de santé;
- 5- améliorer le ratio élèves/enseignant pour l'ensemble des écoles du Nunavut;
- 6- former au Nunavut même pour tous les métiers nécessaires au développement du Nunavut;
- 7- répondre aux besoins d'apprentissage linguistique de la génération qui n'a parlé que passivement l'*inuktitut*;
- 8- considérer chaque élément du budget gouvernemental comme un budget potentiel de formation;
- 9- diplômer un plus grand nombre d'élèves et d'étudiants des écoles, des collèges et des universités;
- 10- sous le leadership des ministères des Ressources Humaines et de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, chaque ministère doit développer et établir pour les employeurs actuels ou futurs :

- une stratégie de nature à favoriser la réalisation du *Plan d'emploi inuit*;
- une stratégie visant l'apprentissage (une formation en contexte de pratique) et le mentorat;
- un programme de compétences pour le Nunavut

11- augmenter au Nunavut les possibilités d'éducation et de formation post-secondaire;

12- amorcer la révision du curriculum des écoles, afin de renforcer pour les dix prochaines années l'importance de la culture autochtone et de l'excellence académique;

13- soutenir et améliorer l'enseignement et l'apprentissage de l'*inuktitut* sous toutes ses formes et de l'enseignement des langues en général dans les écoles;

14- mettre en place des stratégies afin de développer dans chaque profession, une main-d'œuvre originaire du Nunavut.

On le constate aisément à la lecture de ces priorités, pour le gouvernement du Nunavut, le développement socio-économique que l'on entend privilégier doit être réalisé par les Inuits eux-mêmes et être animé par leur culture, leurs valeurs et leur modes de gouvernance traditionnels.

Les résultats à long terme (2020) poursuivis par le ministère de l'Éducation devraient rendre présents au Nunavut :

- 1- des communautés confiantes et humanistes à l'écoute des besoins des individus et des familles;
- 2- des individus et des communautés bien informés, désirant et aptes à assumer des responsabilités dans la gestion locale de leurs affaires, éducatives et autres;
- 3- une éducation et un enseignement des enfants, en tant que processus communautaire, grâce à l'*illagiinniq* (parenté) et à l'*innuqatigiinniq* (parenté communautaire);
- 4- l'*inuktitut*/l'*innuinnaqtun* en tant que langues officielles du gouvernement du Nunavut et langues quotidiennes de la vie politique;
- 5- des citoyens bien informés des programmes et des services du gouvernement et assumant leurs rôles et responsabilités dans la résolution des problèmes de la communauté;
- 6- des possibilités pour les individus leur permettant de se développer en tant que personne au sein des communautés du Nunavut;
- 7- une société informée capable de prendre des décisions personnelles, familiales et communautaires éclairées;
- 8- un accès universel, transparent, compréhensible et efficace aux programmes et services publics;

- 9- une population ouverte aux changements et aux nouvelles compétences, respectueuse de son histoire, de sa culture et de sa langue et assumant un leadership au sein du Canada;
- 10- une société fonctionnellement bilingue en *inuktitut/inuinnaqtun* et en anglais, respectueuse des besoins et des droits des francophones;
- 11- une main-d'œuvre oeuvrant dans tous les secteurs d'activités;
- 12- des programmes d'éducation disponibles axés sur les besoins de la communauté;
- 13- un accès continu pour les individus aux programmes d'éducation;
- 14- des professionnels inuits dans tous les secteurs d'activités ayant bénéficié en cours de formation du soutien nécessaire et exerçant en retour un leadership dans les diverses communautés locales;
- 15- un héritage autochtone préservé et reconnu dans la littérature, les arts et dans les musées; un héritage qui est une source de fierté pour tous les canadiens;
- 16- une participation au leadership au sein du Canada.

Il apparaît évident que le projet éducatif du Nunavut est axé sur le maintien et le développement d'une communauté autochtone fière de sa culture et de sa langue, et dotée des compétences nécessaires à la gestion et au développement de l'immense territoire du Nunavut.

### **3.2 Les objectifs prioritaires du ministère de l'Éducation et les résultats escomptés**

Bien que beaucoup de travail reste à faire afin d'atteindre les objectifs nommés précédemment, le gouvernement travaille présentement à la réalisation et à la concrétisation de plusieurs d'entre eux, notamment en ce qui concerne l'apprentissage des langues, l'éducation de la population inuite, l'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants, l'éducation des adultes et la formation d'une main d'œuvre autochtone et professionnelle.

#### **3.2.1 L'apprentissage des langues**

Parce que l'éducation se trouve sous la responsabilité des provinces et des territoires, l'article 23 de la *Charte des droits*, qui s'applique aux droits linguistiques des minorités, a des implications directes pour le gouvernement du Nunavut. Cet article reconnaît les droits des minorités anglophones et francophones du Canada à obtenir l'éducation dans leur langue respective si leur nombre le justifie. Cette obligation varie entre fournir l'enseignement en anglais ou en français et fournir des établissements d'enseignement communautaires.

L'actuelle *Loi sur l'Éducation* du Nunavut stipule que tous les élèves, là où cela est possible, doivent avoir accès à un enseignement donné dans leur langue maternelle au cours des trois premières années d'école. La langue maternelle de la majorité des élèves est la langue inuite; pour d'autres, c'est l'anglais ou le français. Le nombre d'heures d'enseignement donné dans l'une ou l'autre de ces langues est déterminé par la collectivité, dans les paramètres de la *Loi sur l'Éducation*.



L'apprentissage des langues est cependant au cœur de la problématique du curriculum au Nunavut. En 1996-97, 97% des communautés du Nunavut offraient des programmes de langue autochtone. L'*inuktitut* représentait la langue d'enseignement au primaire dans 76% des communautés au Nunavut. Les élèves y apprenaient la plupart ou toutes les matières en *inuktitut*. L'apprentissage et la transition à l'anglais comme langue d'enseignement apparaissaient en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année. Quelques écoles constituées de populations diversifiées offraient aussi des programmes de langue seconde. Six communautés offraient seulement des programmes de langue seconde et une autre n'avait pas de programme de langue autochtone. 90% des écoles offraient des programmes de langue seconde dans la langue inuite, de la 7<sup>e</sup> année à la 2<sup>e</sup> année du secondaire. Parmi les 23 communautés ayant des classes de troisième secondaire ou plus, 74% offraient des crédits dans la langue autochtone.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le français représente une des langues officielles du Nunavut et la communauté francophone du Nunavut se distingue par sa volonté manifeste de défendre sa langue, de vivre en français, de se doter d'institutions qui lui appartiennent et dans lesquelles elle se reconnaît. Si le nombre de ses membres s'avère modeste, elle n'en est pas moins extrêmement dynamique et vivante. Le recensement de 2001 établit le nombre des francophones au Nunavut à 400 à peine. Pourtant, les recherches et les renseignements recueillis par la communauté francophone auprès du Bureau de la statistique du Nunavut indiquent plutôt la présence de 700 à 800 francophones, dont quelque 550 à 600 qui habiteraient Iqaluit, la capitale.

Quatre communautés du Nunavut offrent présentement des programmes et des cours en français. Les élèves d'Iqaluit peuvent participer aux programmes de français langue officielle. La langue d'enseignement pour toutes les matières dans ces programmes est le français, à l'exception de l'enseignement de la langue anglaise qui débute à compter de la 3<sup>e</sup> année. En 1996-97, 29 élèves du Nunavut participaient ainsi aux programmes de français, langue officielle. En 1996-97, 171 élèves de quatre communautés du Nunavut participaient au programme de français langue seconde dans les écoles primaires et secondaires. Nous constatons une augmentation de la participation des élèves à ces programmes de français langue seconde, au niveau du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, après que la transition à l'anglais se soit réalisée.

Il importe de préciser qu'une première école francophone a été inaugurée au Nunavut en décembre 2001 (École des Trois-Soleils) ainsi qu'une garderie attenante à l'école, en 2002, qui offre aujourd'hui ses services aux jeunes francophones de 2 à 6 ans, un service jusqu'alors inexistant à Iqaluit. Pour ce qui est de la première commission scolaire francophone, celle-ci a vu le jour en août 2004 (Commission scolaire francophone du Nunavut).

En août 2004, le ministère de l'Éducation a reçu le mandat de mettre au point un cadre afin de développer des programmes et de mettre en œuvre des modèles de langue d'enseignement avec pour objectif d'instaurer le bilinguisme dans les écoles du Nunavut (*inuktitut* et anglais). Cette stratégie d'éducation bilingue doit aider les élèves à mieux développer leurs habiletés dans leur langue maternelle tout en leur offrant davantage d'opportunités d'apprendre une deuxième langue aussi. Toutefois, le niveau de bilinguisme souhaité ne peut être atteint par les seuls efforts déployés dans le système scolaire. Il est en effet essentiel de mettre au point une stratégie à long terme bien coordonnée impliquant activement les parents, les enseignants, les élèves, les ministères du gouvernement, les organismes communautaires, diverses agences et le grand public.

Il est possible qu'il faille au moins quinze ans avant d'obtenir le plein effet des modèles de langue d'enseignement choisis, néanmoins il semble réaliste, au cours des quatre prochaines années, de développer:

- 1- les éléments essentiels d'un système d'éducation bilingue, tout particulièrement un programme d'enseignement complet de l'*inuktitut*, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- 2- les mesures, les stratégies et les résultats indispensables pour chacun des éléments de la stratégie;
- 3- une analyse du soutien et de l'aide devant être offerts par d'autres organismes que le ministère de l'Éducation.

Deux études effectuées au Nunavut au sujet de l'éducation bilingue ont mené à l'élaboration de trois modèles pertinents pour les écoles du Nunavut. Il est souhaité que toutes les collectivités puissent devenir à long terme aussi bilingues que possible en utilisant le modèle qui leur est le plus approprié. Les trois modèles de langue d'enseignement prévus sont :

- 1- *L'immersion hâtive* : Ce modèle pourrait être mieux adapté à des collectivités comme Kugluktuk et Cambridge Bay, où les capacités linguistiques en *inuinnaqtun* se sont érodées. Ce modèle mettrait les enfants en contact avec l'*inuinnaqtun* de manière parallèle à l'enseignement de l'anglais de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.
- 2- *Qulliq* : Ce modèle pourrait convenir aux collectivités où l'*inuktitut* est bien préservé comme langue maternelle. Les élèves apprendraient tout d'abord à lire et à écrire couramment en *inuktitut* et l'anglais serait par la suite enseigné comme langue seconde. L'*inuktitut* serait utilisé comme langue d'enseignement jusqu'à la 12<sup>e</sup> année pour certains cours.
- 3- *Dualité linguistique* : Ce modèle pourrait être utilisé dans des collectivités comme Iqaluit et Rankin Inlet. Les programmes seraient conçus afin que l'enseignement de la langue et des matières obligatoires soit offert aux élèves dans leur langue maternelle. Ils apprendraient l'autre langue à titre de langue seconde et pourraient recevoir les cours à option dans la langue de leur choix.

Les études portant sur la langue d'enseignement au Nunavut recommandent fortement que cinq éléments soient pris en considération afin de mettre en place avec succès un système d'éducation bilingue au Nunavut. Ces cinq éléments sont :

- 1- la planification communautaire;
- 2- le *Qaujimajatuqangit inuit* et les fondements des programmes d'enseignement;
- 3- le développement et la mise en œuvre des programmes d'enseignement, du matériel pédagogique et des ressources d'apprentissage;
- 4- l'obligation de rendre des comptes;
- 5- l'*inuktitut/inuinnaqtun* dans l'ensemble du système d'éducation.

Au cours des quatre prochaines années, ces cinq éléments dicteront le travail à accomplir afin d'instaurer l'éducation bilingue au Nunavut. De plus, le ministère de l'Éducation a reçu le mandat de développer des programmes d'enseignement et des ressources pédagogiques à l'intention des écoles du Nunavut afin de soutenir l'instauration d'un bilinguisme fonctionnel à l'école (programmes d'enseignement, matériel pédagogique et ressources d'apprentissage pour chacun des modèles d'éducation bilingue) et de développer de solides partenariats afin d'atteindre les objectifs de bilinguisme. Certains partenaires ont déjà été identifiés, notamment : la *Nunavut Tunngavik Incorporated*, le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, le Collège de l'Arctique du Nunavut, la Fédération des enseignants et des enseignantes du Nunavut, les administrations scolaires de district.

Beaucoup de travail reste cependant à faire si nous considérons la situation actuelle concernant le développement des programmes d'enseignement et des ressources pédagogiques:

- 1- Il n'existe aucun programme d'enseignement de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année mariant les perspectives des Inuits et des Qallunaat grâce à du matériel pédagogique et des ressources d'apprentissage tenant compte de la réalité biculturelle;
- 2- Il n'existe aucune collection de documents ou d'outils d'enseignement facilement disponibles reflétant la perspective inuite;
- 3- Les enseignants ont besoin de matériel pédagogique et de ressources d'apprentissage bilingues afin de mettre en oeuvre les modèles de langue d'enseignement.

Il faudra donc développer des modules pour chacun des groupes d'âge et des domaines d'enseignement, mettre au point des modules d'enseignement expérimentaux, développer du matériel et des ressources pédagogiques en collaboration avec les enseignants, offrir du soutien continu aux enseignants qui auront à utiliser ce matériel en plus de préparer et d'imprimer du matériel en *inuktitut* et en *inuinnaqtun*.

Depuis 1970, le gouvernement fédéral participe aux dépenses supplémentaires que les provinces et les territoires engagent chaque année pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle. Un protocole d'entente conclu entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) régit le cadre des arrangements administratifs et prescrit le montant de l'enveloppe globale ainsi que les montants prévus pour chaque province et territoire. L'aide financière du gouvernement du Canada est accordée aux provinces et aux territoires en vertu d'ententes bilatérales qui découlent du Protocole.

La dernière entente Canada-Nunavut relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde et une autre concernant les mesures spéciales d'investissement relatives à la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité furent signées en 2005. Le Canada et le Nunavut s'entendent pour privilégier les 3 objectifs suivants : 1- offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de participer à un enrichissement culturel en se familiarisant avec leur propre culture ; 2- offrir aux résidentes et aux résidents du Nunavut la possibilité d'étudier le français comme langue seconde de même que la possibilité d'un enrichissement culturel grâce à la connaissance de la culture de l'autre collectivité de langue

officielle ; 3- améliorer la qualité des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité. Afin de rencontrer ces objectifs visés, 1,27 million de dollars seront versés annuellement sur quatre ans afin d'améliorer la qualité de l'enseignement en français au Nunavut. Ce financement permettra également d'offrir des occasions d'apprentissages bilingues à plus de Nunavummiut, d'aider les établissements d'enseignement à offrir un enseignement en français de qualité, d'acheter de nouvelles ressources, d'offrir des formations de perfectionnement professionnel aux enseignants, de financer un programme d'échange pour les élèves qui étudient en français et d'offrir la possibilité d'instaurer l'enseignement en français dans les communautés du Nunavut.

### **3.2.2 L'éducation de la population inuite**

Le ministère de l'Éducation reconnaît que l'apprentissage doit comprendre et s'appuyer sur la culture, la tradition, l'héritage et la langue autochtones. Le Premier ministre M. Paul Okalik, qui en est à son deuxième mandat depuis mars 2004, a été invité à dresser un bilan des premières années de son gouvernement. Selon lui, un point positif a été de placer l'éducation en priorité, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de diplômés au secondaire, ainsi qu'un grand nombre d'étudiants inuits poursuivant leurs études au niveau collégial ou universitaire. Toutefois, beaucoup de travail reste à accomplir en éducation, puisque le niveau de scolarité du Nunavut demeure le plus faible du Canada (38,1% de la population ne possède pas de diplôme d'études secondaires (Statistique Canada, 2001) et taux de chômage d'environ 17,4% (Statistique Canada, 2001)).

Dans les prochaines années, les priorités du gouvernement sont donc de former les Inuits pour qu'ils puissent accéder au marché de l'emploi sur le territoire même du Nunavut et maintenir simultanément leur langue et leur culture vivantes.

Il importe de préciser que le gouvernement du Nunavut n'est pas inactif concernant le cas de sa population inuite, bien au contraire. Il offre notamment un support financier aux élèves qui poursuivent des études supérieures. Des efforts sont également déployés afin que le système d'éducation réponde aux besoins du marché du travail sur le territoire et que le curriculum soit adapté à l'environnement du Nunavut.

Celui-ci a par ailleurs signé avec le *Nunavut Tunngavik Incorporated*, en mai 2004, le *Protocole Iqqanaijaqatigit*. Le but de ce protocole est d'améliorer les relations entre ces deux instances (gouvernement / communauté inuite) afin que celles-ci servent les personnes et intérêts du Nunavut. Il donne un cadre pour ces deux organisations afin de les aider à travailler efficacement ensemble en identifiant :

- 1- des champs d'intérêts communs, et les priorités qui leur sont associées ;
- 2- les relations de travail et les officiels responsables ;
- 3- un processus pour des rencontres périodiques qui permettent de mesurer le progrès ;
- 4- un processus pour discuter et résoudre les conflits.

Suite à la signature de ce protocole, une liste de champs prioritaires a été développée par les membres des deux organisations. Ces champs comprennent : les relations avec le Canada, le développement économique, le développement social et culturel, **l'éducation, la formation et la langue**, l'environnement et la communication et la consultation. Des éléments particuliers ont été identifiés pour chacun de ces champs et des plans de travail ont été développés. Pour ce qui est du champ « Éducation, formation et langue », le gouvernement et le *Nunavut Tunngavik Incorporated* ont collaboré sur plusieurs initiatives, notamment dans le développement de *l'Acte de l'éducation du Nunavut*, la rédaction de la *Stratégie de l'éducation des adultes* (2005) et l'introduction de *l'Acte sur la langue du Nunavut*.

Un autre exemple de partenariat qui fait état de l'implication du gouvernement du Nunavut auprès de sa population inuite est la collaboration qu'il a établie avec les ministres de l'Éducation du Canada en septembre 2004. Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a effectivement convenu, avec les provinces du Nunavut, du Manitoba, du Yukon et de la Saskatchewan, de trois priorités clés sur lesquelles il collaborera dans les années à venir : l'alphabétisation, **l'éducation des Autochtones** et l'enseignement postsecondaire. La décision concernant l'éducation des Autochtones a été prise après le dépôt et l'examen de deux documents d'information commandés et financés par le CMEC (*Pratiques exemplaires permettant d'accroître les taux de scolarisation postsecondaire des autochtones* (mai 2002); *A Challenge Worth Meeting: Opportunities for Improving Aboriginal Education* (mai 2004)).

En déclarant prioritaire l'éducation des Autochtones, les ministres ont reconnu la nécessité de trouver des moyens nouveaux et variés de travailler ensemble pour améliorer les résultats de la population étudiante autochtone à l'échelle des systèmes d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire. Ils savent que de meilleurs résultats scolaires chez les Autochtones permettront à ces derniers de participer activement à leurs collectivités, consolideront leur présence sur le marché du travail et les prépareront à une économie de plus en plus mondialisée et axée sur le savoir. En effet, malgré les nombreux progrès réalisés au cours des dernières années dans les provinces et les territoires, les taux de décrochage scolaire chez les jeunes Autochtones demeurent élevés et les taux de transition du secondaire au postsecondaire demeurent faibles.

Les ministres ont donc décidé de concentrer leurs efforts sur les trois objectifs suivants :

- 1- inventorier et partager les « pratiques exemplaires » provinciales, territoriales et fédérales en vigueur dans les systèmes d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire ;
- 2- renforcer une prise de décision basée sur les faits par l'entremise d'interventions qui comprennent notamment : a) l'établissement d'une démarche visant à encourager les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones à se reconnaître comme tels; b) la coordination de définitions communes de données et d'indicateurs; et c) la mise en œuvre de procédures parallèles de collecte de données ;
- 3- élaborer un cadre d'action pancanadien relatif à la formation du personnel enseignant en collaboration avec les facultés d'éducation, les commissions et les conseils scolaires, les départements et les associations professionnelles des provinces et territoires ainsi qu'en consultation avec les organismes éducatifs autochtones en vue : a) de renforcer et de partager les mesures mises en œuvre afin de veiller à ce que le nouveau personnel

enseignant reçoive la formation adéquate lui permettant de comprendre les besoins et les défis auxquels font face les élèves et les étudiantes et étudiants autochtones; b) d'établir des mécanismes de recrutement et de formation visant un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants autochtones; c) de fournir au personnel enseignant des possibilités de formation continue et en milieu de travail visant à lui communiquer des renseignements à jour et lui permettre de perfectionner ses compétences.

Pour favoriser une action immédiate, les ministres du Manitoba, du Nunavut, du Yukon et de la Saskatchewan ont proposé que leurs ministères s'occupent du leadership et de la coordination. Par conséquent, le Nunavut est responsable de l'objectif 1, le Manitoba est responsable de l'objectif 2 et le Yukon et la Saskatchewan sont responsables de l'objectif 3. Le plan d'action des ministres de l'Éducation fut adopté en mars 2005. Au sein de chaque province et territoire, les activités associées à chacun de ces objectifs seront menées avec l'apport et la coopération des Premières nations, des collectivités inuites et des partenaires du secteur de l'éducation. Le gouvernement fédéral sera invité à participer par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui est responsable de la prestation de l'éducation dans les réserves des Premières nations, et de Statistique Canada.

### **3.2.3 L'apprentissage et les services de garde des jeunes enfants**

À titre de signataire, au mois de septembre 2000, du *Communiqué des Premiers ministres sur le Développement de la petite enfance* (DPE), le Nunavut souscrit pleinement à la mise en place de services à la petite enfance s'appuyant sur les connaissances de plus en plus nombreuses au sujet de l'importance des premières années de la vie. Celui-ci offre plusieurs programmes de soutien pour le développement de la petite enfance (services de santé publique, intervention précoce, services de garde et programmes de ressources pour les familles). Toutefois, ces programmes sont souvent développés sans coordination entre eux et le financement provient de plusieurs sources et paliers de gouvernement. Les programmes destinés aux jeunes enfants et à leurs familles sont donc souvent fragmentés, isolés les uns des autres, difficiles d'accès et souffrent dans bien des cas d'un manque chronique de ressources.

En mars 2003, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux se sont entendus sur un cadre afin d'améliorer l'accès à des programmes et à des services de qualité à coût abordable offerts par les territoires et les provinces pour l'apprentissage précoce et les services de garde des jeunes enfants. Le but de cette entente est d'augmenter le nombre de places en garderies pour les tout-petits, de réduire le coût de ces services pour les familles à faible et à moyen revenu et d'accroître la qualité des services de garderie. Celle-ci s'appuie sur quatre éléments fondamentaux :

- 1- la santé pendant la grossesse, l'accouchement et la petite enfance ;
- 2- le soutien aux parents et aux familles ;
- 3- le développement de la petite enfance, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- 4- le soutien communautaire.

Les quatre priorités du gouvernement du Nunavut concernant les jeunes enfants sont donc, pour les prochaines années:

- 1- un programme de visites à domicile incluant des services de soutien, de promotion de la santé et de dépistage précoce et servant de point d'accès à l'ensemble du système de développement de la petite enfance ;
- 2- un éventail de programmes et de services d'apprentissage et de garde de qualité pour les jeunes enfants, y compris des programmes à l'intention des nourrissons et des tout-petits et des programmes préscolaires axés sur le renforcement de l'identité culturelle et l'acquisition de solides compétences linguistiques en langue inuite;
- 3- des services spécialisés pour aider les enfants ayant des besoins spéciaux à réaliser leur plein potentiel;
- 4- des activités d'éducation parentale et un soutien continu aux familles et aux collectivités. La reconnaissance du rôle de la collectivité dans la planification et la conception des services assure une meilleure adaptation aux caractéristiques locales et une plus grande participation des parents à la prise de décision, en plus de favoriser la flexibilité des approches et la cohésion sociale.

### **3.2.4 L'éducation des adultes**

Au Nunavut, le ministère de l'Éducation est chargé de l'évaluation, du contrôle et du financement de tous les programmes d'éducation des adultes sur le territoire. Ces programmes sont offerts soit par le ministère même, soit par l'entremise du Collège Arctique du Nunavut, son principal agent de prestation.

L'année 2003 fut une année de consultations, sur tout le territoire du Nunavut, des citoyens impliqués dans le développement, le financement et la délivrance de programmes d'éducation et de formation des adultes. Cette première ronde de consultation et de recherche a permis d'élaborer un premier document de discussion (*Document de discussion pour le développement d'une stratégie d'éducation des adultes*) qui constitue une première tentative afin d'établir une référence et de saisir les besoins, les problèmes, les barrières, les opportunités pour une approche plus coordonnée de l'éducation et de la formation des adultes.

En ce qui concerne l'état actuel des programmes d'apprentissage des adultes au Nunavut, de nombreux acteurs du gouvernement font état du fait que ceux-ci sont présentement morcelés. Il y a un grand nombre d'initiatives individuelles axées sur des communautés, des régions ou des professions, mais la coordination entre elles est faible ou inexistante. Le Nunavut a donc besoin d'adopter une stratégie globale de l'éducation des adultes qui comprendra une vaste gamme de programmes destinés à appuyer la population du territoire.

Le gouvernement du Nunavut a complété, en 2004, un document intitulé *Élaboration d'une stratégie d'apprentissage des adultes*. Bien que ce document ne constitue pas encore une politique gouvernementale, celui-ci sera utilisé pour élaborer des politiques et des programmes en matière d'éducation des adultes. Ce document décrit l'apprentissage des adultes comme étant

tous les aspects de l'éducation et de la formation des adultes et toutes les activités d'apprentissage entreprises par les adultes ». Il permet notamment de remarquer que l'apprentissage des adultes est un processus qui se poursuit pendant toute la vie et non pas seulement pendant les premières années.

Une première esquisse de la stratégie pour l'éducation des adultes a été déposée en novembre 2005. Cette stratégie est un pas majeur fait vers le développement d'un plan d'implantation qui va aider les adultes apprenants à participer aux opportunités économiques qui émergent au Nunavut. Cette stratégie a été développée par un groupe de travail du gouvernement du Nunavut et des représentants du *Nunavut Tunngavik Incorporated*. Elle vise à mieux répondre aux besoins des gens du Nunavut et prend en considération les différents types d'apprentissages nécessaires au Nunavut aujourd'hui, selon les besoins économiques et les développements de la communauté. Un élément clé de cette esquisse est de créer un climat et un système qui encourage et fait la promotion des adultes apprenants au Nunavut.

Plusieurs objectifs généraux guident cette stratégie, soit :

- 1- restructurer et développer les programmes d'enseignement aux adultes afin que ceux-ci tiennent compte, en priorité, des besoins des adultes apprenants et s'assurer que le système est basé sur les valeurs culturelles et communautaires inuites;
- 2- définir la mission et les buts des institutions qui offrent la formation des adultes et offrir un cadre solide pour la création d'un système d'éducation post-secondaire moderne;
- 3- restructurer le côté adulte » du ministère de l'Éducation afin que celui-ci reflète mieux le marché du travail, qu'il offre des programmes et des services qui plaisent aux adultes apprenants et qu'il réponde plus rapidement aux priorités et allocations de ressources changeantes;
- 4- s'assurer que les langues inuites deviennent le fondement de la formation des adultes;
- 5- augmenter le nombre d'éducateurs et d'instructeurs inuits au Nunavut;
- 6- offrir des formations et un développement professionnel continu pour les éducateurs et les instructeurs qui travaillent dans le système;
- 7- s'assurer que tous les programmes offerts par le Collège Arctique du Nunavut ont, comme fondement, le *Qaujimajatuqangit Inuit*;
- 8- assurer l'information technologique et le support internet pour l'éducation des adultes et les programmes de formation;
- 9- les programmes d'éducation de base *inuktitut/inuinnaqtun* doivent être prioritaires.



### **3.2.5 La formation d'une main-d'œuvre enseignante autochtone et professionnelle**

En 1996-97, 212 (35%) des 610 enseignants étaient des autochtones. De ce groupe, 425 étaient des spécialistes de langue autochtone, 40% détenaient un diplôme du programme de formation des enseignants et 17% avaient un baccalauréat en éducation. En comparant les données de 1994-95, nous constatons un accroissement des enseignants non-autochtones, à la suite principalement d'une diminution du nombre des spécialistes de langue autochtone oeuvrant dans les écoles. Deux facteurs peuvent expliquer ce phénomène : 1) plusieurs spécialistes de langue ont participé à la formation des enseignants dans les programmes de formation des enseignants; 2) l'embauche d'enseignants suite à l'expansion des degrés scolaires dans les diverses communautés a eu comme répercussion une augmentation du nombre d'enseignants non-autochtones. L'objectif gouvernemental actuel est d'atteindre un taux de 85% de main-d'œuvre enseignante autochtone. Pour ce faire, on estime à 317 le nombre de professeurs autochtones supplémentaires à embaucher.

Le programme de formation des maîtres des Territoires du Nord-Ouest, établi en 1968, était le premier programme au Canada visant la formation d'éducateurs autochtones. Un total de 363 enseignants, dont 90% autochtones, ont obtenu leur diplôme de ce programme de formation des maîtres (TEP) entre 1968 et 1997. La proportion des diplômés qui sont demeurés dans l'enseignement au Nunavut se chiffre à 77%. Ce qui porte à croire que le programme a été efficace pour former et retenir une main-d'œuvre enseignante autochtone.

Le programme de certification pour l'enseignement des Territoires du Nord-Ouest est d'une durée de quatre semaines et comporte deux étapes. Le programme conçu en 1986 et à l'origine donné par l'Institut des Études en Éducation de l'Ontario (OISE) à Toronto, a été transféré à Yellowknife en 1990. Depuis lors, le programme est donné chaque été dans différentes localités au Nunavut et dans l'Ouest des Territoires du Nord-Ouest. Le programme attire une clientèle composée de nouveaux directeurs d'école, de cadres scolaires, d'enseignants, de consultants et du personnel éducatif régional ou territorial. Depuis 1996, la nouvelle *Loi sur l'éducation* stipule que tous les directeurs d'école doivent être certifiés ou avoir complété cette formation dans les deux ans de leur nomination. En date d'avril 1997, 78 certificats avaient été émis. En 1996-97, 40% des directeurs d'école étaient certifiés.

En 1996-97, 52% des enseignants détenaient un certificat ou un diplôme d'enseignement comparativement à 38% en 1994-95. Plusieurs de ces professeurs enseignaient les programmes de langue autochtone. Le groupe détenant un certificat et un diplôme, inclut des spécialistes en langue autochtone, des gradués des programmes de formation des maîtres et des enseignants expérimentés qui ont obtenu leur diplôme ailleurs que dans les écoles normales des Territoires du Nord-Ouest. Environ le tiers de ce groupe sont des spécialistes de langue autochtone, 80% oeuvrant au Nunavut. En 1994, le programme de formation des maîtres a été prolongé d'une année pour atteindre trois ans. Notons qu'un nombre croissant de gradués des programmes de formation des maîtres poursuivent leur formation dans le cadre du baccalauréat en éducation. En outre, plusieurs enseignants s'inscrivent à divers cours universitaires, à des fins de développement personnel et professionnel.

Il semble que ces dernières années, des professeurs plus expérimentés demeurent plus longtemps dans l'enseignement et/ou de nouveaux professeurs embauchés possèdent plus d'expérience,

augmentant ainsi le taux des professeurs avec 15 ans ou plus d'expérience à 14%, alors qu'il n'était que de 8% en 1994-95. En 1996-97, environ le quart des professeurs possédaient entre 5 à 9 ans d'expérience (24%). Un peu plus du quart des enseignants avaient enseigné 10 ans et plus (27%). Ce groupe incluait des diplômés des premiers programmes de formation des enseignants du Nord (NTEP), des professeurs expérimentés du Nord et ceux qui se sont installés au Nunavut.

Entre 1987 et 1995, quatre programmes de formation ont été établis pour former des agents de liaison entre l'école et la communauté, dont un au campus d'Iqaluit du Collège Arctique. La formation était d'une durée de 2 ans et était sanctionnée par un Diplôme d'agent de liaison entre l'école et la communauté. Vingt-deux des cinquante-quatre diplômés de ce programme travaillent au Nunavut. Pour l'année scolaire 1996-97, 71 % des conseillers formés au Nunavut travaillaient comme agents de liaison entre l'école et la communauté.

Les enseignant(e)s du Nunavut sont représenté(e)s par la Fédération des enseignant(e)s du Nunavut. Celle-ci fait la promotion de l'éducation publique et défend les intérêts de ses membres en prônant l'excellence, le perfectionnement professionnel et la négociation de conventions collectives. La fédération est aussi favorable à l'établissement de partenariats dans les écoles qui valorisent le *Qaujimajatuqangit inuit* et améliorent ainsi la qualité de l'éducation pour les enfants et les jeunes du Nunavut

Une évaluation du programme de formation des enseignants du Nunavut, offert par le Collège Arctique, a été réalisée en septembre 2005 par le gouvernement du Nunavut et le Collège lui-même. Celle-ci fait état du fait que les étudiants n'y apprennent pas les habiletés *inuktitut* avancées nécessaires pour l'enseignement de la langue. L'absence de matériel existant en *inuktitut* lors de la formation et dans les classes est également rapportée et le gouvernement note que si ces problèmes ne sont pas résolus, il n'y aura pas assez d'enseignants maîtrisant l'*inuktitut* pour implanter la *Stratégie d'éducation bilingue* : plusieurs se préparent à partir à la retraite et ceux présents ne seront pas à même de répondre à la tâche (ex : créer leur propre matériel d'enseignement).

D'autres problèmes rapportés spécifient que de nombreux termes anglais ne trouvent pas d'équivalents en *inuktitut*, que la formation offerte aux enseignants ne prend pas racine dans la culture inuite, que peu d'enseignants inuits enseignent au collège et que les conditions d'admission du programme ne sont pas assez sévères.

Les constats de cette évaluation ont amené le ministre de l'Éducation à nommer, en mars 2006, un comité d'experts qui se penchera sur la mise à jour du Programme de formation des enseignants du Nunavut (PFEN). Le groupe sera responsable du développement d'un plan stratégique à long terme relativement au PFEN, offert par le Collège de l'Arctique du Nunavut. Les objectifs du plan à long terme viseront à inclure les valeurs de la société inuite, et la *Stratégie de l'enseignement bilingue* et à augmenter le nombre de diplômés. Le plan stratégique permettra au Collège de s'appuyer sur les réussites actuelles du PFEN. Le groupe d'experts devra produire un plan stratégique quinquennal pour le PFEN d'ici juin 2006.

### **3.3 Autres ententes qui touchent le domaine de l'éducation au Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut a également signé certaines ententes au cours des dernières années qui visent directement l'atteinte des objectifs mentionnés précédemment : la *Stratégie de développement économique du Nunavut* et la *Stratégie pour le Nord*.

#### **3.3.1 La Stratégie de développement économique du Nunavut**

Cette stratégie a été préparée, en 2003-2004, par une grande alliance regroupant le gouvernement du Nunavut, le gouvernement fédéral, des organisations inuites et non gouvernementales et des groupes du secteur privé (Sivummut economic development strategy group). Ceux-ci partagent un désir commun de voir le Nunavut construire une solide fondation pour le développement et la croissance économiques. Ces acteurs proposent de travailler au développement du Nunavut par l'intermédiaire de quatre champs spécifiques : la terre, **les personnes**, l'économie de la communauté ainsi que l'économie du territoire. Cette stratégie met en lumière les valeurs et priorités qui vont guider le développement économique du Nunavut pour les dix prochaines années.

L'éducation fait partie du champ des personnes ». Une économie solide a effectivement besoin de gens qui ont une éducation, des habiletés ainsi qu'une expérience qui leur permettent de contribuer aux activités économiques. Il importe donc de développer le capital humain. Les penseurs de cette stratégie insistent spécialement sur le fait que les réalités de la société du Nunavut (langage, héritage culturel) doivent constituer le point de départ à partir duquel les stratégies concernant l'éducation, la formation et le développement de la force de travail émergent.

Les programmes scolaires basés sur la culture doivent être supportés de la maternelle au collège afin de donner aux jeunes la confiance dont ils ont besoin en la culture inuite et non-inuite. Une stratégie économique doit également aider les individus à avoir accès à l'éducation et à la formation dont ils ont besoin pour travailler dans l'économie mixte d'aujourd'hui (qui englobe l'économie de subsistance et l'économie basée sur les salaires). Dans la culture inuite, les personnes âgées sont respectées pour les connaissances qu'elles ont acquises tout au long de leur vie d'observation et d'apprentissage. Il est considéré comme vital que les jeunes apprennent des personnes âgées les valeurs et traditions économiques qui ont contribué à l'autonomie des gens du Nunavut dans le passé et qu'ils apprennent à les utiliser afin de construire les fondations de l'économie du futur. Dans l'économie moderne, les connaissances mathématiques et littéraires sont essentielles pour obtenir un emploi, faire marcher une entreprise ou pour profiter des avantages d'une éducation supérieure. Il s'agit donc d'offrir une formation permettant de joindre l'ancien et le moderne et de supporter les jeunes ou les adultes pour qu'ils restent à l'école plus longtemps ou pour qu'ils retournent à l'école.

Voici les actions que le gouvernement désire entreprendre pour améliorer la capacité de la force de travail du Nunavut à participer à l'économie locale d'ici 2005 :

- 1- travailler avec le Collège Arctique du Nunavut afin de l'aider à devenir une ressource forte pour l'éducation aux adultes et la certification. Ceci inclut la finalisation du développement d'un nouveau modèle d'allocation de fonds pour le Collège;

- 2- compléter et maintenir un inventaire des facilités qui peuvent être utilisées pour soutenir l'apprentissage et les programmes d'échange;
- 3- assurer l'accès pour les étudiants à des conseillers pédagogiques qualifiés qui peuvent offrir des conseils culturels pertinents, qui peuvent les guider et qui ont des liens directs avec les sources d'information nécessaires concernant l'économie du Nunavut;
- 4- augmenter et fortifier les programmes de mathématiques, de science, de numéracie et de littéracie en *inuktitut* et en *inuinnaqtun*, ainsi qu'en français et anglais;
- 5- assurer l'utilisation complète des programmes de formation qui existent déjà et qui permettent aux citoyens de participer à la croissance économique (en particulier les secteurs des mines, du poisson et du tourisme);
- 6- établissement de groupes focus de l'industrie afin de s'assurer que les programmes qui sont développés rencontrent les besoins et peuvent être évalués afin de déterminer les succès et les impacts;
- 7- compléter le travail sur la *Stratégie de l'apprentissage des adultes du Nunavut* et identifier les domaines prioritaires pour un investissement stratégique dans l'éducation post-secondaire au cours des prochaines 20 années;
- 8- travailler afin d'offrir des subventions aux adultes qui désirent poursuivre à l'éducation de base pour adultes.

Et pour 2008 :

- 1- faire une évaluation des programmes d'éducation et de formation afin de s'assurer qu'ils rencontrent les besoins de base;
- 2- adopter un curriculum fait au Nunavut pour les écoles qui inclut une formation en économie familiale et concernant les lieux de travail.

### **3.3.2 La Stratégie pour le Nord**

Les Premiers ministres Paul Martin, Joseph Handley (Territoires du Nord-Ouest), Dennis Fentie (Yukon) et Paul Okalik (Nunavut) ont annoncé, en 2004, qu'il était désormais propice de procéder au lancement d'une nouvelle ère de développement et de transformation dans le Nord. En ce qui concerne le Nunavut, cette stratégie devrait permettre d'atteindre sa vision à long terme de la mise en valeur du territoire, présentée dans le *Pinasuaqtavut*. Les Premiers ministres soulignaient que l'objectif principal de la *Stratégie pour le Nord* est d'apporter une véritable amélioration à la qualité de vie des résidents du Nord et à leur capacité de gérer leurs propres affaires.

La vision pour le Nord entretenue par les Premiers ministres est la suivante : Le Nord est un endroit où des personnes autonomes vivent dans des collectivités saines et viables et où les résidents prennent en main la gestion de leurs affaires. C'est un lieu où des gouvernements forts et réceptifs travaillent ensemble pour assurer à tous un avenir prospère et prometteur. C'est un

endroit où l'on chérit les traditions nordiques de respect de la terre et de l'environnement, et où les actions et les décisions reposent sur les principes du développement durable et responsable. Le Nord est un lieu où les citoyens célèbrent leur diversité et où les territoires et leurs gouvernements contribuent largement, en tant que partenaires, à l'établissement d'une confédération dynamique et sécuritaire.

Les premiers ministres ont recommandé qu'une stratégie pour le Nord soit axée sur les objectifs suivants (plusieurs touchent directement le secteur de l'éducation):

- 1- renforcer la gouvernance, les partenariats et les institutions;
- 2- protéger l'environnement;
- 3- créer de solides assises pour le développement économique (ex : formation et perfectionnement des ressources humaines);**
- 4- édifier des collectivités saines et sûres (ex : apprentissage permanent afin d'améliorer l'éducation des enfants et des adultes);**
- 5- renforcer la souveraineté, la sécurité nationale et la coopération circumpolaire;
- 6- préserver, revitaliser et promouvoir la culture et l'identité;
- 7- développer une capacité scientifique et de recherche dans le Nord.**

Des consultations concernant la stratégie ont été tenues, au printemps 2005, et ont fourni une base solide à l'élaboration conjointe de la toute première *Stratégie pour le Nord* jamais réalisée au Canada. Plusieurs personnes et organisations ont contribué au processus par leurs commentaires et par leur participation. Mentionnons à cet égard des résidents du Nord, des administrations autochtones, des organisations non gouvernementales, des parties intéressées et d'autres Canadiens. Leur contribution aide à la création d'une *Stratégie pour le Nord* qui reflète les besoins et les idéaux de la population du Nord et qui vise le développement de systèmes de formation solides et performants.

## **CONCLUSION**

Le Nunavut comprend, sur un immense territoire, une petite population dispersée dans près d'une trentaine de communautés. Cette population, la plus jeune du Canada, cherche, sous la gouverne des Aînés, à maintenir sa culture et ses traditions séculaires, tout en s'insérant, selon un rythme qui lui convient et qu'elle voudrait en partie contrôler, dans les grands processus continentaux et mondiaux de modernité et de développement. De nombreux défis se posent à elle. Mentionnons-en quelques-uns parmi les principaux:

- 1) organiser et assumer le gouvernement du Territoire et de ses habitants, tel que les pouvoirs dévolus en 1999 le rendent possible et légitime et suivant les orientations de la culture politique autochtone ancestrale;

- 2) offrir à sa jeunesse un avenir à la hauteur de ses aspirations, de telle sorte que celle-ci reste dans le Territoire et contribue à son développement harmonieux;
- 3) former sa jeunesse de telle sorte qu'elle soit à la fois en continuité avec les traditions linguistiques et culturelles de la nation inuite et pleinement apte à tirer parti des outils issus de la modernité;
- 4) former à moyen terme une société fonctionnellement bilingue;
- 5) produire en nombre suffisant des enseignants autochtones et les former sur place;
- 6) avec les ressources disponibles, assurer le développement secondaire et post-secondaire de l'éducation et de la formation;
- 7) combiner une orientation ministérielle commune à toutes les régions et communautés et respecter le caractère décentralisé du système et la forte implication des parents et de la communauté locale.

Dans le cadre de ses responsabilités permanentes, le ministère de l'Éducation a déjà fait des efforts considérables afin que le système d'éducation reflète l'histoire, les valeurs et les croyances des citoyens tout en reconnaissant le besoin de préparer les élèves pour qu'ils puissent relever les défis d'un marché du travail de plus en plus diversifié. Mais relever les défis présentés précédemment prendra du temps et beaucoup d'efforts soutenus et constants. Néanmoins, ce processus de développement éducatif endogène, mais ouvert à certaines influences externes, apparaît animé d'un esprit collectif et communautaire et d'une vision culturelle du monde que traduit l'esprit d'*Inuuqatigiittiarniq* et que les systèmes éducatifs et les sociétés du Sud semblent ignorer ou avoir perdu, à l'ère post-moderne dominée par un individualisme exacerbé et par une conception privée et marchande de l'éducation et de la culture.

## BIBLIOGRAPHIE

- Affaires indiennes et du Nord Canada. *Kingulinga : La prochaine étape 2003-2006. Plan stratégique du Bureau régional du Nunavut*, Canada : [http://www.ainc-inac.gc.ca/nunuv/kngms\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nunuv/kngms_f.html)
- Affaires indiennes du Nord du Canada : [http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2005/2-02740\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/s-d2005/2-02740_f.html); [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/info/info100\\_f.html](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/info/info100_f.html)
- Amagoalik, John. (1999). *The New Territory of Nunavut in Nunavut Handbook*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.arctictravel.com/chapters/landpage.html>.
- Amagoalik, John. (1999). *The Nunavut Land Claim in Nunavut Handbook*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.arctictravel.com/chapters/landpage.html>.
- Ames, Randy. (1999). *The Nunavut Government in Nunavut Handbook*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.arctictravel.com/chapters/landpage.html>.
- Association des francophones du Nunavut. (2004). Plan de développement global de la communauté francophone du Nunavut pour le quinquennat 2004-2009.

- Atlas Nunavut : <http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/peopleandsociety>
- Communauté francophone du Nunavut. (2004). Plan de développement de la communauté francophone du Nunavut pour le quinquennat 2004-2009, mars 2004.
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. (1999). *Une éducation qui favorise la viabilité. La situation de l'éducation en matière de développement durable au Canada.*
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. (2004). *Quality education for all young people : Challenges, Trends and priorities*, Report of Canada, septembre 2004.
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. (2005). *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (2005-2006 à 2008-2009 entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)*, Patrimoine canadien.
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. (2005). *Rapport de recherche 2005 : Élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation des adultes : terminologie, typologie et meilleures pratiques.*
- Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et Commission canadienne pour l'UNESCO. (2006). *Décennie des nations unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) : Réponse du Canada au questionnaire de l'UNESCO*, Canada, mars 2006.
- Conseil des ministres de l'éducation du Canada : [.http://www.cmec.ca/tguide/2004/nu.fr.html](http://www.cmec.ca/tguide/2004/nu.fr.html);  
[.http://www.cmec.ca](http://www.cmec.ca).
- Council of Ministers of Education, Canada. (1998). *Education Initiatives in Canada, 1998 : A report from the provinces and territories*. Document préparé pour le troisième forum national sur l'éducation du 28 au 30 mai 1998 : pp. 1-2, 69-73. Obtenu le 13 septembre 2002, de <http://www.cmec.ca/nafored/english/initiatives.en.pdf>.
- Council of Ministers of Education, Canada. *Nunavut*. Obtenu le 16 décembre 2002, de <http://www.educationcanada.cmec.ca/EN/Prov\NU.php>.
- Council of Ministers of Education, Canada. (2003). *Access, Inclusion and Achievement:: Closing the Gap*, Country Response: Canada, Fifteenth Commonwealth Conference of Education Ministers, Edinburgh, Scotland, 27-30 October 2003.
- Education Nunavut et The Curriculum and Resource Team (the CART). (2000). *Strategic Plan Project*. Obtenu le 8 janvier 2003, de <http://www.ualberta.ca/~walld/dwrg.html>.
- Federation of Nunavut Teachers. *Code of Ethics*. Obtenu le 18 décembre 2002, de <http://www.fnt.nu.ca/coe.shtml>.
- Federation of Nunavut Teachers. *Links to Nunavut Schools*. Obtenu le 18 décembre 2002, de <http://www.fnt.nu.ca/linkstoschools.shtml>.
- Federation of Nunavut Teachers. *Mission Statement*. Obtenu le 18 décembre 2002, de <http://www.fnt.nu.ca/ms.shtml>.
- Federation of Nunavut Teachers. *The Regions*. Obtenu le 18 décembre 2002, de <http://www.fnt.nu.ca/regions.shtml>.
- Gouvernement de l'Alberta. (1993). *Entente du Protocole de collaboration de l'Ouest canadien*. Obtenu le 16 décembre 2002, de <http://www.learning.gov.ab.ca/french/poc/entente.pdf>.

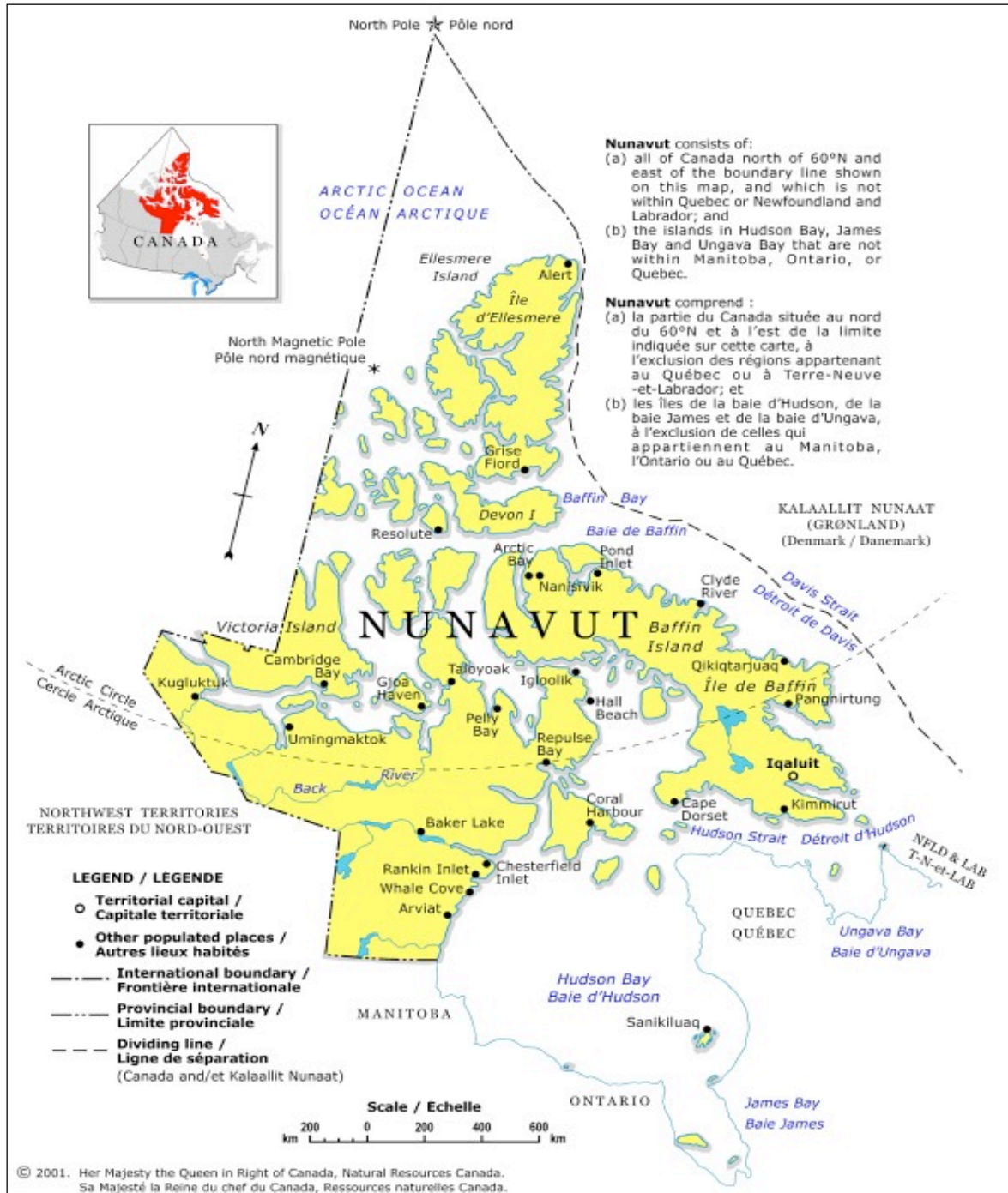
- Gouvernement du Canada, ministère de la justice. *Loi sur le Nunavut* 1993, ch. 28. Obtenue le 19 mars 2003, de <http://lois.justice.gc.ca/fr/N-28.6/texte.html>.
- Gouvernement du Nunavut : Communiqués de presse 2003-2006 : <http://www.gov.nu.ca/Nunavut/French/>
- Gouvernement du Nunavut : <http://www.gov.nu.ca/Nunavut/French/>; <http://www.gov.nu.ca/frenchgnmain.htm>
- Gouvernement du Nunavut. (2004-2009). *PINASUAQTAVUT 2004-2009 : Notre engagement au chapitre de l'avenir du Nunavut*.
- Gouvernement du Nunavut. (2004). *Gazette du Nunavut*, 6 (8), partie 2, août 2004.
- Gouvernement du Nunavut. *Création d'un comité consultatif sur l'éducation à l'appui de l'apprentissage continu*. Obtenu le 15 juin 2004, de <http://www.gov.nu.ca/Nunavut/English/news/2004/march/march22f.shtml>.
- Gouvernement du Nunavut, ministère de l'Éducation. *Loi sur l'Éducation*, projet de loi no 1. Obtenue le 3 août 2002, de <http://www.gov.nu.ca/education/eng/edactfr.pdf>.
- Government of Nunavut, Dept. Of Education. *Mission Statement*. Obtenu le 13 septembre 2002, de <http://www.gov.nu.ca/education/eng/index.htm>.
- Government of Nunavut. *Minister of Education Releases Discussion Document For Development of an Adult Learning Strategy*. Obtenu le 15 juin 2004, de <http://www.gov.nu.ca/Nunavut/English/news/2003/dec/dec3a.shtml>.
- Government of Nunavut. *Nunavut : A New Government, a New Vision*. Obtenu le 8 janvier 2003, de <http://www.gov.nu.ca/flag.htm>.
- Gouvernement of Nunavut. *Nunavut Communities*. Obtenu le 13 septembre 2002, de <http://www.gov.nu.ca/communities.htm>.
- Government of Nunavut. *The Bathurst Mandate Pinasuaqtavut : that which we've set out to do*. Obtenu le 5 février 2003, de <http://www.gov.nu.ca/Nunavut/English/departments/bathurst/>.
- Government of Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated. (2004-2005). *IQQANAIJAQATIGIIT : 2004-2005 : annual review of priorities*.
- Government of Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated. (2005). *IQQANAIJAQATIGIIT*.
- Government of the Northwest Territories. *Report on Education in the NWT 1996/97*. Obtenu le 16 décembre 2002, de [http://siksik.learnnet.nt.ca/archives/09\\_14%20excellence/](http://siksik.learnnet.nt.ca/archives/09_14%20excellence/).
- Hanson, Ann Meekitjuk. (1999). *Inuit Culture in Nunavut Handbook*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.arctictravel.com/chapters/incultpage.html>.
- Hanson, Ann Meekitjuk et Otokiak, Joe. (1999). *Language in Nunavut Handbook*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.arctictravel.com/chapters/languagepage.html>.
- Harvey, Réginald. (2004). Une terre en quête d'appartenance », *Le Devoir*, 12 juin, p. G7.
- International Association of Universities et UNESCO International Centre on Higher Education. *Higher Education Systems Database, Canada, Nunavut, Education system*. Obtenu le 16 décembre 2002, de <http://www.unesco.org/iau/whed.html#Canada#Nunavut>.



- Legislative Assembly of Nunavut, News Releases. (21 août 2002). *Standing Committee on Health and Education prepares for public consultations on Bill 1, the proposed new Education Act*. Obtenu le 16 décembre 2002, de <http://www.assembly.nu.ca>.
- Legislative Assembly of Nunavut, News Releases. (21 octobre 2002). *Standing Committee on Health and Education successfully completes round of public consultations on Bill 1, the proposed new Education Act*. Obtenu le 16 décembre 2002, de <http://www.assembly.nu.ca>.
- Legislative Assembly of Nunavut, Standing & Special Committees. *Standing Committee on Health and Education*. Obtenu le 16 décembre 2002, de <http://www.assembly.nu.ca>.
- Martin, Ian. (2000). *A Report on Language of Instruction*. Nunavut govt., Dept. Of Education. Obtenu le 5 février 2003, de <http://www.gov.nu.ca/education/eng/>.
- Ministère de l'éducation du Nunavut. (2003). *Entente Canada – Nunavut relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (2000-2001 à 2002-2003) et à l'entente sur les mesures spéciales d'investissement relatives à la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité (2000-2001 à 2003-2004)*, Rapport d'activités, année financière 2003-2004, octobre 2003.
- Ministère de l'Éducation du Nunavut. (2003). *Ilitaunnikiliriniq : Évaluation des élèves dans les écoles du Nunavut*, Avant-projet, juin 2003.
- Ministère de l'Éducation du Nunavut. (2004). *Stratégie sur l'éducation bilingue au Nunavut, 2004-2008*, août 2004.
- Ministère de l'Éducation du Nunavut et Ministère de la santé et des services sociaux. (2003). *Développement de la petite enfance*, Rapport de mise à jour 2002-2003.
- Ministère de l'Éducation du Nunavut et Ministère de la santé et des services sociaux. (2004). *Développement de la petite enfance*, Rapport de mise à jour 2003-2004.
- Ministère de l'Éducation du Nunavut: <http://www.gov.nu.ca/education/fr/>
- Nunavut Artic College. *About Nunavut Artic College*. Obtenu de [http://www.nac.nu.ca/about/about\\_nac.html](http://www.nac.nu.ca/about/about_nac.html).
- Nunavut Artic College : <http://www.nac.nu.ca/>
- Nunavut.com. (2003). *Basic Facts*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.nunavut.com/basicfacts/english/basicfacts.html>.
- Nunavut.com. (2003). *Nunavut 99*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.nunavut.com/nunavut99/english/>.
- Nunavut department of education. (2002). *Nunavut Grassroots projects*. <http://www.gov.nu.ca/education/eng>
- Nunavut economic forum. (2005). *Nunavut economic outlook update on five years of progress*, juillet 2005.
- Nunavut implementation training committee (NTIC). (2004-2005). *Annual report. Progress, challenge, change*.
- Nunavut Tunngavik. (2005). *Working Draft. Nunavut Adult learning strategy*, octobre 2005.
- Nunavut Tunngavik incorporated. (2004). *Rapport annuel du Nunavut Tunngavik incorporated*.

- Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens de collaboration concernant l'éducation. (2006). *Repenser l'évaluation en classe en fonction des buts visés*.
- Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens : <http://www.education.gov.ab.ca/french/poc/Math/ebauche.html>
- Rudden, Terry. (1999). *Nunavut Organizations in Nunavut Handbook*. Obtenu le 19 mars 2003, de <http://www.arctictravel.com/chapters/landpage.html>.
- Statistique Canada. (2001). *2001 – Nunavut (Subdivisions de Recensement)*. Obtenu le 21 novembre 2002, de <http://estat.statcan.ca/cgi-win/CNSMCGI.EXE>.
- Statistique Canada. (2002). Profils des communautés de 2001. Diffusé le 27 juin 2002. Date de modification: 2005-11-30. <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F> (Consulté le 4 mai 2006).
- Statistique Canada. (2003). *Recensement de 2001 : série analyses » : L'éducation au Canada : viser plus haut, Canada*
- Stratégie pour le Nord : [http://www.northernstrategy.ca/index\\_f.html](http://www.northernstrategy.ca/index_f.html)
- The Sivummut economic development strategy group. (2003). *The Nunavut economic development strategy : Building a foundation for the future*, 93p.
- Tungavik Incorporated. *The Nunavut Land Claims Agreement Act 1993*. Obtenu le 20 mars 2003, de <http://www.tungavik.com/site-eng/nlca/agreemnt.htm>.
- University of the Arctic. *Strategic plan 2005- 2010*. [http://news.uarctic.org/2005\\_05.html](http://news.uarctic.org/2005_05.html)
- University of the Arctic. (2005). *Annual report 2004*, mai 2005.
- UNESCO. *Nunavut, New Territory's Education System*. Obtenu le 8 janvier 2003, de <http://www.ibe.unesco.org/International/ICE/bridge/English/Diversity/Practices/Canada3a.htm>.

# ANNEXE 1: LE TERRITOIRE DU NUNAVUT





## **ANNEXE 2 : LES PRINCIPES DU QAUJIMAJATUQANGIT INUIT**

### ***1. Piliriqatigiingniq :***

Le concept de formation de relations coopératives et de collaboration à un but commun est une croyance inuite essentielle. La primauté du groupe sur l'individu doit imprégner tout notre enseignement. Nos attentes relativement à nos élèves refléteront la recherche du bien commun, la collaboration, le partage du leadership et le bénévolat. Ce principe génère également des attentes qui ont trait à l'encouragement dans le développement du comportement, à l'établissement de relations et à la réalisation de consensus.

### ***2. Avatimik Kamattiarniq :***

Le concept de gérance de l'environnement fait ressortir la relation clé que les Inuits ont avec leur environnement et le monde dans lequel ils vivent. Les élèves devront exprimer leur respect pour cette relation d'interdépendance et avoir des comportements responsables qui cherchent à améliorer et à protéger cette relation de façons porteuses de solutions aux défis mondiaux qui se posent au bien-être de l'environnement.

### ***3. Pilimmaksarniq :***

Le concept d'acquisition d'aptitudes et de connaissances et de renforcement des capacités est au cœur du succès des Inuits dans un environnement des plus rigoureux. Une de nos attentes clés est que les élèves renforcent leurs capacités personnelles dans les façons inuites de savoir et de faire. Montrer qu'ils ont le pouvoir de mener une vie réussie et productive, respectueuse de tout ce qui les entoure, est un but fondamental majeur de notre système d'éducation.

### ***4. Qanuqtuurungnarniq:***

Le concept d'ingéniosité dans la résolution de problèmes, manifesté par une utilisation innovatrice et créative des ressources et par des marques d'adaptabilité et de flexibilité face à un monde qui change rapidement, représente des forces que tous nos élèves devraient acquérir. On s'attend à ce qu'ils fassent preuve d'ingéniosité dans leurs apprentissages ainsi que dans leur pensée, en vue d'améliorer le contexte dans lequel les Inuits vivent.

### ***5. Aajiiqatigiingniq :***

Le concept de prise de décision consensuelle implique d'excellentes aptitudes en communication et une ferme croyance en des buts communs. On s'attend à ce que tous les élèves contribuent à leur communauté et participent activement au renforcement de la force des Inuits au Nunavut. Être capable de penser et d'agir dans un esprit de coopération, pour aider à engendrer une compréhension commune des choses, résoudre les conflits de manière consensuelle et consulter en respectant les différentes perspectives et visions du monde, sont des attentes qui s'étendent à tous les domaines du programme d'études.

## ***6. Pijitsirarniq : Servir***

Le concept de service est au cœur du style de leadership inuit et en tant que tel, est la mesure de la maturité et de la sagesse d'un *Inuk*. Le fondement de ce principe est la conviction que chaque personne a un rôle à jouer et que sa contribution à la communauté est précieuse. On s'attend à ce que les élèves fassent preuve de ce genre de leadership et de dévouement au bien commun.